

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2502

5 novembre 2007

SOMMAIRE

Aircotech Luxembourg S.A.	120096	MDI Top Holding S.A.	120094
Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l.	120078	Medalliance	120082
Albarossa Holding S.A.	120092	MGG Holding S.A.	120081
Albarossa S.A.	120092	Moeller S.à r.l.	120089
Autogam S.à r.l.	120077	New Zealand Properties S.A.	120093
Bix Investments S.à r.l.	120076	Pillarlux Coignieres S.à r.l.	120079
Caillo Sàrl	120079	Premiair S.A.	120092
Cap Delta S.A.	120077	prevent projects S.à r.l.	120078
CEP III Investment 6 S.à r.l.	120084	Quinet s.à r.l.	120096
Entreprise Cardoso Constructions Sàrl ..	120077	Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l.	120077
Espace Immo S.A.	120091	Sobrateix SCI	120091
Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR ..	120050	Société CB Lux s.à r.l.	120095
Fineq S.A.	120080	Stalban S.A.	120094
First Vandalia Luxembourg Holding S.A.	120090	Stalban S.A.	120093
Fontika Soparfi S.A.	120095	SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A.	120094
Fontika Soparfi S.A.	120095	Tacit Investments S.à r.l.	120096
Fortuna Investments S.A.	120081	Tad Lux S.A.	120094
GG Participation S.A.	120092	Tad Lux S.A.	120093
KL Consult S. à r.l.	120078	Tad Lux S.A.	120093
LEMO GmbH	120078	Voilier S.A.	120095

Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.792.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth day of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Fin.Co CAPITAL S.A., a Luxembourg public limited company, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

duly represented by Mr Hubert Plouvier, director, with personal address at Koningin Astridlaan 41, B-2950 Kapellen (Belgium) in his capacity as A director, jointly with Mr Bart Zech, lawyer, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in his capacity as B director, and

2. Fin.Co N.V., a Belgium public limited company, with registered office in Duboisstraat 48, B-2060 Antwerp (Belgium), as limited partner,

duly represented by Mrs Olivia Tournier, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on October 4, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary will remain appended to the present deed for the purpose of being registered with it.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the executive notary to draw up the articles of incorporation of an investment company in risk capital (*société d'investissement en capital à risque*), SICAR to abridge, adopting the form of a partnership limited by shares which they declare organise among themselves as follows:

Preliminary Article. Definitions.

The words and expressions starting with a capital letter shall have the following meaning:

1915 Law: means the law dated 10 August, 1915 on commercial companies, as amended;

Administration Agent: means the entity appointed as administration agent to the Partnership;

Articles: means these articles of incorporation of the Partnership;

Business day(s): means each day during which banking institutions in Luxembourg and in Brussels are open for business;

Capital Contribution: means the amount of Commitment paid out to the Partnership by the Partners pursuant to a Drawdown Notice and which will be composed of share capital and share premium;

Class A Shares means the class A Shares which shall be subscribed by the General Partner of the Partnership;

Class B Shares means the class B Shares which will be subscribed by the Limited Partners of the Partnership;

Commitment: means the maximum amount agreed to be contributed or contributed to the Partnership by a Partner to the Partnership by way of subscription for Shares pursuant to the terms and conditions set out in the Subscription Agreement entered into by such Partner;

Custodian: means the entity appointed as custodian of the Partnership;

Drawdown Date: has the meaning ascribed to it in Article 8 of these Articles;

Drawdown Notice: has the meaning ascribed to it in Article 8 of these Articles;

Fiscal Year: means the financial year of the Partnership which commences on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of the same year, save for the first Fiscal Year which commences on the date of incorporation of the Partnership and ends on the last day of the month of December of the year of incorporation, and for the last Fiscal Year which commences on the first day of the month of January of the year of liquidation and ends on the date of liquidation of the Partnership;

General Partner: means Fin.Co CAPITAL SA, the sole general partner of the Partnership, being jointly and severally liable with the Partnership;

Initial Closing: means the date at which General Partner will for the first time accept Commitments from Limited Partners and which will occur at the latest 3 months following the date of incorporation of the Partnership, as further described in the Offering Memorandum;

Limited Partners: means any partner(s) of the Partnership other than the General Partner, having a limited liability;

Net Asset Value: means the net asset value of the Partnership determined in accordance with Article 14 of these Articles;

Offering Memorandum: means the private offering memorandum, issued by the Partnership, as amended from time to time;

Partner(s): means any holder(s) of Share(s);

Partnership: means Fin.Co CAPITAL PARTNERS (SCA) SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), formed as and investment company in risk capital or SICAR governed by the SICAR Law;

Registrar and Transfer Agent: means the entity appointed as registrar and transfer agent of the Partnership;

Shares: means the shares issued by the Partnership from time to time;

SICAR Law: means the law dated 15 June, 2004 on the investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque or SICAR);

Subscription Agreement: means the agreement signed between the Partnership and each one of the Partners and which stipulates (i) the Commitment of each Partner, (ii) the rights and duties of this Partner in relation to his subscription of Shares; and (iii) the declarations and guarantees given by this Partner to the Partnership;

Valuation Date: means the date of determination of the Net Asset Value as further described in Article 14 of these Articles; and

Well-Informed Investor means a well-informed investor (investisseur averti) as defined under Article 2 of the SICAR Law relating to the investment company in risk capital.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. Form and Name.

1.1. There is hereby established between the subscribers, including Fin.Co Capital as sole managing general partner (hereafter the General Partner) and all those who may become owners of Shares hereafter issued, a partnership limited by shares (hereafter the Partnership) in the form of an investment company in risk capital (SICAR) governed by the SICAR Law and the 1915 Law, as well as by these Articles.

1.2. The name of the Partnership is Fin.Co CAPITAL PARTNERS (SCA) SICAR.

1.3. The Shares may only be subscribed for by well-informed investors within the meaning of Article 2 of the Law of June 15, 2004. The compliance of each subscriber with the status of well-informed investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office of the Partnership may be transferred to any other place in Luxembourg-City by a decision of the General Partner.

2.3. A change in the location of the registered office will be published by the General Partner in the Luxembourg official gazette «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

2.4. Upon a decision of the General Partner, the Partnership may establish branch offices or other offices in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as subsidiaries in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

2.5. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic, or social developments have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication with this office or between such office and persons abroad, the registered office may be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect, however, on the law applicable to the Partnership which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain subject to Luxembourg law, and in particular to the SICAR Law. Such temporary measure shall be taken and notified to the interested parties by the General Partner or by one of the bodies or a person to whom the General Partner will have entrusted the daily management of the Partnership, as the case may be.

Art. 3. Purpose.

3.1. The exclusive purpose of the Partnership is the investment of the assets at its disposal in securities representing risk capital within the largest sense authorized by article 1 of the SICAR Law, with the aim of providing its Partners with the benefit of the results of the management of its assets in consideration for the risk which they incur.

3.2. The Partnership may also invest the funds at its disposal in any other asset authorised by the SICAR Law and which are compatible with its purpose.

3.3. To this end, the Partnership may, in particular, take participations in any form in companies in Luxembourg or abroad, listed or not, hold these participations, invest by way of acquisition, subscription, or otherwise, transfer by way of sale, exchange, or otherwise, any shares, bonds and debentures, debt instruments and other transferable securities of any kind, as well as carry out the administration, management, supervision, development, and valorisation of its securities portfolio, in particular by way of a participation in the directing and managing of the companies in which it holds a stake.

3.4. The Partnership may grant all assistance to enterprises in Luxembourg or abroad by way of loans, guarantees, sureties, or otherwise.

3.5. The Partnership may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and all other forms of debts, securitized or not.

3.6. In general, the Partnership may take all measures of control and supervision and carry out any activities which are deemed to be directly or indirectly useful for the accomplishment and development of its purpose, within the broadest limits of the SICAR Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The term of the Partnership will be 10 years from the Initial Closing, but may be extended with one-year periods upon approval at the Partnership's general meeting of Partners.

4.2. The decision to extend the life of the Partnership can only be validly taken with the consent of the General Partner and at the conditions relating to quorum and majority as prescribed by the 1915 Law in matters of amendment of the articles of incorporation.

4.3. Notwithstanding the foregoing provisions, the Partnership may be dissolved before term, with the consent of the General Partner, by a resolution of the general meeting adopted at the conditions of quorum and majority required by the 1915 Law for an amendment of the articles of incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The capital of the Partnership is represented by Shares without nominal value.

5.2. The Partnership has a subscribed initial capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty (30) Class A Shares and one (1) Class B Share, i.e. a total of thirty-one (31) Shares without nominal value. The subscribed minimum capital of the Partnership will be of an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) and shall have to be reached within a period of 12 months as from the date of approval of the Partnership as an investment company in risk capital.

5.3. The General Partner is entitled to determine the conditions attached to each subscription or each payment for Shares.

5.4. At least one tenth of the capital of the Partnership will be issued in the form of Class A Shares, which will be exclusively held by the General Partner. The balance of the capital of the Partnership will be issued in the form of Class B Shares, which will be held by the Limited Partners.

5.5. The Partnership may issue fractions of Class B Shares up to four decimals. The rights attached to the fractions of Class B Shares are exercised proportionately to the fraction of the Class B Share held, except for voting rights, as these rights may only be exercised by an entire Class B Share.

5.6. The Partnership may issue additional classes of Shares which rights and obligations would be assessed by the General Partner each time in accordance with the applicable provisions of the SICAR Law and the 1915 Law.

5.7. Share premiums possibly paid by the Partners will be allocated to an account to be opened on the liabilities side of the balance sheet. Both the General Partner and the general meeting of Partners shall be entitled to dispose of the premiums paid to this account.

Art. 6. Form of the Shares.

6.1. Shares of any class shall be issued exclusively in the form of registered shares. No share certificate will be issued.

6.2. Registered shares are normally issued with a confirmation of their entry in the register of Partners kept in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or in any other place indicated in the Offering Memorandum.

6.3. This register will include the precise description of each Share owner, such as communicated to the Partnership, as well as the number and class of Shares held by this owner, and the payments made.

6.4. The right of ownership of each Partner over any Share shall be established by the entry of his name in the register of Partners.

6.5. Shares may only be issued upon acceptance of the subscription and payment at the Drawdown Date of the part of the subscription price as determined by the General Partner as per the Drawdown Notice at the time of the issue of the Shares, such part being at least equal to 5%.

6.6. The transfer of Shares will be made by a written declaration of transfer and entered in the register of Partners, dated and signed by the transferor and the transferee, or by the validly named representative authorised for this purpose. Any transfer of Shares will be entered in the register of Partners; this entry is to be signed by the General Partner or by one or several other persons appointed thereto by the General Partner.

6.7. The Partnership will refuse to give effect and to enter in the register of Partners any transfer of Shares which would lead to the Shares being held by a person or entity who is not a «Well-Informed Investor».

6.8. Each Partner shall provide the Partnership with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Partners. Partners may at any time change their address entered in the register of Partners by means of a written notification to the Partnership at its registered office, or to such other address as indicated by the Partnership.

6.9. If a registered Partner does not indicate an address to the Partnership, this will possibly be mentioned in the register of Partners, and the address of this Partner will be deemed to be at the registered office of the Partnership or at any other address which could from time to time be determined by the Partnership until another address will be provided by the Partner concerned.

6.10. Dividend payments will be carried out for the benefit of the Partners to their address as indicated in the register of Partners.

6.11. The Partnership will recognize only one owner per Share. If the ownership of a Share is undivided, all persons claiming a right to such Share shall have to appoint one single authorised representative to represent the co-owners of that Share towards the Partnership. The failure to appoint such representative implies the suspension of all rights attached to such Share.

6.12. Creditors, beneficiaries, or heirs of a Partner may not interfere in the affairs of the Partnership or request the latter's liquidation for any reason whatsoever.

Art. 7. Authorised capital.

7.1. The Partnership has an authorised fixed capital of three million euro (EUR 3,000,000.-).

7.2. The General Partner is authorised to issue (i) Class A Shares as well as (ii) Class B Shares, which may be redeemable or not, with or without share premium, for the purpose of raising the total capital of the Partnership to an amount equal to the authorised capital, in one or several times and at his sole discretion, and to accept the subscription of such Shares, without reserving to the existing Partners a pre-emptive subscription right on the Shares to be issued.

7.3. Each time the General Partner will proceed to a capital increase within the limit of the authorised capital, the Articles of the Partnership will be modified so as to reflect this capital increase. The General Partner will authorise or take all steps which will be necessary for the carrying out and the publication of this modification.

7.4. The General Partner may delegate, under its responsibility and supervision, the charge to accept the subscriptions and receive the payment of the price of the new Shares to any authorised entity.

Art. 8. Drawdowns.

8.1. Capital Contributions will periodically be called by the General Partner. These Capital Contributions will be called on the basis of the needs of the Partnership to finance investments, for expenses and liabilities, including, without being limited thereto, management fees to be paid to the General Partner, and for dividends to be paid out on Class A Shares.

8.2. Capital Contributions will be drawn down on demand from time to time by the General Partner. Each Capital Contribution shall be advanced in such amounts and on such dates (the Drawdown Dates) as shall be determined by the General Partner and specified in a notice given by the General Partner to the Limited Partners not less than 10 Business Days prior to the date so specified (the Drawdown Notice).

8.3. The amount of the Capital Contribution of each Partner will be proportional to his specific Commitment (and this in the same proportion as for all the other Partners).

8.4. Any payment made in the context of a drawdown shall be carried out so as to be received on the value date by the Custodian in available funds at the latest on the relevant Drawdown Date. After each Drawdown Date, each Partner will be informed within 10 Business Days of the number of Shares issued to him.

8.5. Any Partner which, pursuant to a Drawdown Notice has not paid its Capital Contribution to the Partnership at the Drawdown Date is deemed to be a Defaulting Partner and the following provisions shall apply to such Partner.

8.6. A Defaulting Partner shall pay interest to the Partnership on the amount due, at an annual rate equal to three months EURIBOR plus three (3) per cent. Such interest shall accrue from the date specified in the relevant Drawdown Notice until the date the amount is received by the Partnership, and shall be paid at the same time as the Defaulting Partner pays such amount to the Partnership. Such interest shall be in addition to the Defaulting Partner's obligation to advance its contribution to the Partnership. Any distributions to be made to the Defaulting Partner pursuant to the Articles shall be retained by the Partnership and offset, first against the Defaulting Partner's obligation to pay interest pursuant hereto, then against its obligation to advance the amount specified in the Drawdown Notice.

8.7. Notwithstanding any other provision of the Articles, a Defaulting Partner which has not within fourteen (14) Business Days after it became a Defaulting Partner made full payment to the Partnership of the amount due and the interest thereon pursuant to this Article, shall offer to sell all of the Shares issued to it to all non-Defaulting Partner in accordance with the following:

(i) a Defaulting Partner must offer to sell to each non-Defaulting Partner (in the proportion that the non-Defaulting Partner's Shares bear to the total number of Shares in issue within the same class of Shares less the Defaulting Partner's Shares of the same class), all its Shares of the same class (First Offer) at a price equal to 75% of the applicable Net Asset Value per Share (the Default Price);

(ii) each First Offer must be given to each non-Defaulting Partner before 4.00 p.m. Central European Time on the fourteenth (14th) Business Day after that Partner became a Defaulting Partner (Default Date);

(iii) a non-Defaulting Partner shall have ten (10) Business Days from the date of receipt of a First Offer to accept such offer in part or full (by delivery in full and without set-off of the requisite purchase money) (no response from a non-Defaulting Partner to a First Offer within ten (10) Business Days shall be deemed a rejection of the First Offer);

(iv) a Defaulting Partner shall transfer that number of its Shares to each non-Defaulting Partner that has accepted all or part of its First Offer within ten (10) Business Days of receipt of each acceptance of its First Offer;

(v) if any non-Defaulting Partner does not accept (in part or full) the Shares in its First Offer, the Defaulting Partner shall thereafter offer within 20 Business Days from the Default Date, the balance of its Shares to all non-Defaulting Partners

within the same class (as at the date of such offer) in such proportion that each non-Defaulting Partner's Shares bear to the total number of Shares within the same class (taking into account any transfer of Shares made pursuant to paragraph (iv) above but not yet registered by the Partnership) for the Default Price and shall thereafter transfer the relevant number of Shares to those non-Defaulting Partners who have accepted this second offer within ten (10) Business Days of each acceptance of such offer;

(vi) the Defaulting Partner shall offer any remaining Shares for the Default Price to such person as a majority in interest of non-Defaulting Partners shall require of it, and shall transfer those Shares to such person within ten (10) Business Days of its acceptance of such offer;

(vii) a non-Defaulting Partner shall be liable to pay the Partnership any amount owed and outstanding to the Partnership by the Defaulting Partner (in its capacity as a holder of Shares of the same class) in connection with any Shares it acquires pursuant to this clause and such amount must be paid to the Partnership before any Shares acquired pursuant to this paragraph will be registered by the Partnership; and

(viii) the Default Price for any security transferred pursuant to these provisions shall be due at the final liquidation of the Partnership, without interest, and subject to the non-Defaulting Partners having received distributions on their Shares (including distributions on liquidation and minus any payment of Default Price pursuant hereto) such these provisions would no longer be applicable if the Partnership were to continue.

8.8. Each Limited Partner hereby irrevocably appoints the General Partner as its attorney on its behalf to execute and perfect all documents and do all such other acts and things as may in the opinion of the General Partner be necessary or expedient for the purpose of doing all that is required or considered as reasonably necessary by the General Partner to give effect to the provisions hereunder.

Art. 9. Pre-emptive Subscription Right.

9.1. If not otherwise provided for in these Articles, newly issued Shares shall be offered pre-emptively to the existing Partners proportionately to their participation in the share capital, it being understood that Shares of a specific Share class will first be offered to Partners of that same Share class before being offered to Partners of other Share classes.

9.2. The pre-emptive subscription right may be exercised during a period determined by the general meeting of the Partners or by the General Partner acting within the limits of the authorized capital; such period may not be shorter than thirty days as from the date of receipt of the offer mentioned in the above paragraph.

9.3. The pre-emptive subscription right is negotiable during the whole subscription period; no other restrictions than those which are applicable to the Shares with an attached pre-emptive subscription right may limit this negotiability.

9.4. The General Partner may decide that the failure of a Partner of a class of Shares to exercise his total or partial pre-emptive subscription right will entail the proportional increase of the pre-emptive subscription right of the other Partners of that class of Shares.

9.5. If in pursuance of the aforementioned rules all the Shares to be subscribed are not subscribed by Partners of the same class of Shares, these Shares shall be offered, in the same manner as the one described above, pre-emptively to the existing Partners of the other Share classes, proportionately to their participation in the capital of the Partnership.

9.6. The pre-emptive subscription right described in this Article may be limited or abrogated within the framework of a capital increase decided by the general meeting of the Partners, or by the General Partner acting within the limits of the authorized capital.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Transfers considered

10.1.1 The term Transfer for this Article is to be understood as an assignment, transmission, or other type of conveyance, against consideration or not, inter vivos or for reason of death, on any ground and in any form whatsoever, including, without this enumeration being limitative, in the form of a contribution, exchange, in the context of a merger, absorption, division, contribution or transfer of a branch of economic activity or of the sum total of the assets, a liquidation, by way of an individual waiver of a pre-emptive subscription right in favour of specific persons, by virtue of a judicial decision, or otherwise, with or without deferred transfer of property, extending to freehold, bare ownership, or usufruct of the Shares of the Partnership, from whatever Share class, of pre-emptive subscription rights of the Partnership, stock subscription warrants, or any other security issued or to be issued by the Partnership giving or liable to give access, directly or indirectly, immediately or eventually, reimbursement, presentation, or exercise of a bill or otherwise, to the allocation of Shares or other transferable securities representing or granting access to a round lot of the capital of the Partnership to any transferee whatsoever.

10.2. Notification to the General Partner

10.2.1 Any Transfer project shall be notified to the General Partner at the registered office of the Partnership by registered mail with acknowledgement of receipt by the Limited Partner who intends to transfer his Shares (the Transferring Partner).

10.2.2 This notification shall mention, under penalty of nullity of the notification, (i) the full identity of the Transferring Partner, i.e. in the case of a natural person, the name, first name, profession, and address, or in the case of a legal entity, its complete company name and the address of its registered office (the Full Identity), (ii) the Full Identity of the person

who proposes to purchase the Shares and confirmation that such person complies with the status of Well-Informed Investor (the Proposed Transferee), (iii) the total number of Shares intended to be transferred (the Transferred Shares), (iv) the price proposed by the Proposed Transferee, expressed in EUR (the Transfer Price), (v) the undertaking by the Proposed Transferee to take over the Transferring Partner's Commitment and to execute a Subscription Agreement, as well as (vi) all other Transfer terms and conditions.

10.2.3 Under penalty of nullity, the notification must include all the documentary evidence which shows the level of information within the sense of the SICAR Law and the serious character of the Proposed Transferee, his offer and the means of funding at his disposal for the full payment of the Transfer Price. The offer must be made in good faith.

10.2.4 In case of Transfer for reason of death, the notification mentioned above must be made by the transferors (heirs or legatees) within two months after the death occurred.

10.3. Approval by the General Partner

10.3.1 In case of approval of the Proposed Transferee by the General Partner, the Transferring Partner will be free to transfer the Transferred Shares to the Proposed Transferee. The General Partner shall notify his decision of approval to the Transferring Partner within thirty (30) days as from the date of notification provided in Article 10.2. above.

10.3.2 The General Partner is considered as having agreed to the proposed Transfer if he has not advised the Transferring Partner of his refusal by registered mail within thirty (30) days from the reception of the notification provided in article 10.2. above.

10.4. Denial of Approval by the General Partner

10.4.1 In case of denial of approval, the General Partner shall have to propose within a period of three months as from the mailing of the registered letter of denial to the Transferring Partner, one or several other potential transferee(s) (the Partnership possibly being of these candidates) who are willing to purchase all the Transferred Shares, at the same conditions as those which are indicated in the above-mentioned notification of the Transferring Partner.

10.4.2 Assuming that either the consideration offered by the potential transferee(s) is not exclusively in cash, or that the Transfer is without consideration, the Transferred Shares will be valued proportionately to the portion of capital that they represent in the Partnership, this portion being valued according to Article 14 of the Articles.

10.4.3 Failing an agreement between the parties concerning the calculation of this price, the latter will be determined by an independent expert (expert près les Tribunaux) which shall be appointed by common agreement. Failing an agreement on the appointment of this independent expert within a week from the date of the proposal made by the first party to take action, this independent expert may be appointed by the General Partner at the request of that party. In this case, the independent expert will determine the final price. His decision will not be subject to recourse. He will notify his decision to the parties concerned. The expenses and fees of the independent expert will be split in half between the transferor and the transferee of the Transferred Shares.

10.4.4 It is expressly stipulated that, if the Partnership proposes several potential transferees, the aggregate number of Shares offered to be purchased by these potential transferees shall equal the total number of Transferred Shares.

10.4.5 For the payment of the Transfer Price, the potential transferee(s) dispose(s) of a thirty (30) day period as from the end of the three months period provided in the first subparagraph of this Article. Delivery and transfer of property of the Transferred Shares will be made on the day(s) of payment(s) of the Shares concerned.

10.4.6 In the case aimed at in subparagraph 10.4.2 of this Article, the thirty days deadline starts from the date on which the Transfer Price is either fixed by mutual agreement by the parties concerned, or notified to the parties by the independent expert appointed by mutual agreement by the parties concerned or, in the absence of an agreement, by the General Partner.

10.4.7 If at the end of the three months period provided in subparagraph 10.4.1 of this Article the Partnership has not proposed one or several potential transferees, or if the potential transferee(s), for any reason (other than a reason attributable to the Transferring Partner), paid the Transfer Price within the period fixed in the subparagraphs 10.4.5 or 10.4.6 of this Article, as the case may be, the approval to the Proposed Transferee, which was initially refused by the Partnership, will be considered as given.

Art. 11. Redemption of Shares - Reduction of capital.

11.1. However, Class B Shares, as well as Shares of any other class which might be created by the Partnership, except for Class A Shares, may be redeemed. Such redemption may be made upon a decision of the general meeting of Partners, subject to the previous approval by the General Partner. The Redemption Price of the Shares shall be expressed by a figure obtained by dividing the Net Asset Value of the Partnership, as defined in Article 14 of these Articles, at the Redemption Date, as defined in Article 12.3 of these Articles, of the relevant class of Shares by the total number of Shares outstanding in that class. The Net Asset Value of the Partnership which is attributable to the relevant class of Shares shall be calculated by the portion of assets minus the portion of liabilities of that class of Shares. The portion of assets and liabilities of the Partnership which are attributable to each class of Shares is proportional to the portion of the capital of the Partnership which is represented by the relevant class of Shares.

11.2. Subject to the agreement of the Partners concerned, the Redemption Price may also be paid in kind.

11.3. The capital of the Partnership may be reduced by a resolution of the general meeting of the Partners deciding under the conditions of quorum and majority required for adopting an amendment of the Articles. The Partner or the

class of Shares which would wish to waive a capital reduction may do so only through a resolution of the general meeting of the Partners adopted by unanimous vote of all the Shares of the Partnership.

Art. 12. Ownership of Shares.

12.1. The Partnership may limit or prohibit the ownership of Shares of the Partnership for any natural person or legal entity if the holding by such a person or entity would or could entail, failing such a limit or prohibition, (i) a violation of the law or of the Luxembourg or foreign regulation, (ii) a violation of an agreement with the Partnership or a commitment towards the Partnership, or (iii) if such a holding would be a prejudice to the Partnership or to the majority of its Partners.

12.2. The Partnership may (a) refuse to issue Shares and to register any Transfer of Shares if it appears that such an issue or such a Transfer would or could have for consequence the allocation of the effective property of this Share to a shareholding candidate who is not entitled to hold this Share, (b) at any moment request any person whose name is mentioned in the register of Partners, or who wishes to enter the Transfer of Shares in the register of Partners, to present to the Partnership any information based on a certificate which it estimates, in a discretionary way, to be necessary for the purpose of determining if these Shares belong or are intended to belong in effective ownership to a person who is not authorised to hold Shares of the Partnership, (c) refuse in any general meeting of the Partners the voting right of any person not authorized by virtue of the SICAR Law to hold Shares of the Partnership, (d) proceed to the compulsory redemption of all or part of the Shares if it were to appear that a person unauthorized to hold Shares of the Partnership, be it alone or together with other persons, is a holder of Partnership Shares.

12.3. In the latter case, the following procedure will be applied:

a) The General Partner will send a notice (the Redemption Notice) to the person holding the Shares or appearing in the register of Partners as being the owner of Shares to be redeemed. The Redemption Notice will specify the Shares to be redeemed, the price to be paid (the Redemption Price), the place where, and the day on which this price is to be paid (the Redemption Date). On Redemption Date, the person concerned will cease to be an owner of the Shares indicated in the Redemption Notice, and his name will be cancelled from the register of Partners as owner of these Shares.

b) The Redemption Price of the Shares which are free of any charges or privileges shall be equal to 75% (seventy-five percent) of their Net Asset Value as per Article 14 of the Articles, such as determined in good faith by the General Partner on the day of the Redemption Notice.

c) Payment of the Redemption Price will be made in Euro and deposited with a bank located in Luxembourg or in any other place mentioned in the Redemption Notice which will forward it to the Partner concerned.

d) As from the deposit of the Redemption Price as indicated under c), no person interested in the Shares targeted in the Redemption Notice may assert a claim on these Shares, nor take any action against the Partnership and its assets, except for the right of the person appearing as the owner of the Shares to receive the price deposited (without interest) with the bank.

e) The Partnership's exercise of the power conferred by this Article will not be questioned nor cancelled for the reason that there was insufficient proof concerning the property of the Shares by any person, or that the actual property of the Shares was not as it appeared to be to the Partnership at the date of the Redemption Notice, under the condition, in the latter case, that the above-mentioned powers were exercised by the Partnership in good faith.

Art. 13. Issue of Bonds.

13.1. Subject to the veto right of the General Partner, the Partnership has the possibility to issue all kinds of bonds.

13.2. With the agreement of the General Partner, the general meeting of the Partners may decide that an issue of convertible bonds or bonds assorted with a subscription right will be carried out. To this end, the decision of the general meeting of the Partners is subject to the conditions of quorum and majority provided by the 1915 Law in matters of an amendment of the articles of incorporation. At the time of such bond issue, the Partners shall have an identical pre-emptive subscription right to the right which is granted to them by virtue of Article 9 above at the time of an issue of Shares. However, it is understood that the general meeting of the Partners or the General Partner, may apply the same limits or suppressions to this pre-emptive subscription right as those which may be applied in respect of a capital increase.

Art. 14. Net Asset Value.

14.1. The Net Asset Value of the Shares of the Partnership will be determined for each class of Shares of the Partnership regularly, but at least half-yearly in Luxembourg, under the responsibility of the General Partner. The Valuation Dates shall be at least 30 June and 31 December of each Fiscal Year.

14.2. The Net Asset Value of the Partnership will be the value of its nets assets, i.e. the value of the assets of the Partnership, less the value of its liabilities.

14.3. Such assets and liabilities shall be valued in Euro on the basis of the foreseeable sales price estimated in good faith.

14.4. The Net Asset Value of each class of shares will be the part of the assets of the Partnership would receive if the assets of the Partnership were realised at their fair value and distributed in conformity with article 36 of these Articles. The Net Asset Value of a class of shares will be the Net Asset Value of such class of shares, as determined pursuant to the precedent paragraph, divided by the number of shares of such class and rounded to the 1/100th of a euro.

14.5. The assets of the Partnership shall include among others:

- a) the value of cash at hand or on deposit, including due interests not yet perceived and interests accrued on these deposits until the valuation date,
- b) all effects and notes payable on demand and receivables (including all results of securities sales of which the price has not been received yet),
- c) all securities, shares, bonds, or subscription rights and other investments and securities which are owned by the Partnership,
- d) all dividends and distributions to be received by the Partnership in cash or in securities, inasmuch as the Partnership was aware of them,
- e) all outstanding interests not yet perceived and all produced interests until the valuation date by securities owned by the Partnership, except when these interests are included in the value of such securities,
- f) the setting-up costs of the Partnership insofar as they have not been amortised yet, and
- g) all other assets of any nature whatsoever, including expenses paid in advance.

14.6. The value of the assets will be determined as follows:

- a) the value of cash at hand or on deposit, notes payable on demand and receivables, expenses paid in advance and of the outstanding announced dividends and interests, but not yet received, will be constituted of the nominal value of such assets, unless if it appears that this value may be received, in which latter case, the value will be determined by taking out such value as the General Partner will deem appropriate in view of reflecting the real value of these assets;
- b) the valuation of any assets admitted to an official listing or on any other regulated market with a regular functioning, recognised and open to the public, is based on the last known quotation known in Luxembourg, at the valuation date and, if such asset is quoted on several markets, on the basis of the last known quotation of such value on its principal market. If the last known quotation is not representative, the valuation will be based on the fair value as determined by the General Partner with due care and good faith, taking into account, as the case may be, sale restrictions affecting these assets or the price effect which may result of the incidence of the volume of their sale on the volumes usually negotiated daily for these assets;
- c) the unquoted assets or assets not negotiated on a financial market or an any other market with a regular functioning, recognised and open to the public, will be evaluated on the basis of the fair value determined by the General Partner with due care and in good faith according to methods which it will deem appropriate, taking into account in particular the recommendations issued by first ranking organisations representative of the risk capital industry;
- d) the assets expressed in another currency than the euro will be converted in euro on the basis of the average exchange rate of the concerned currency; and
- e) the options on shares, parts bénéficiaires, convertibles bonds or other participating instruments will be valued by the General Partner with due care and in good faith.

14.7. Other valuation methods may be used on a consistent basis if the General Partner estimates that another method is more appropriate to determine the value of the assets and if such policy is in accordance with the accounting policies of the Partnership and with the principle of valuation in good faith.

14.8. The liabilities of the Partnership will include in particular the loans and the due or payable interests, the honoraria of the investment adviser, all outstanding or payable administrative costs, including, amongst others the honoraria of the accountants, of lawyers, of the depositary, of the domiciliation agent, of the register and transfer agent and of the paying agent; the appropriate provisions regarding future capital and income tax until; the Valuation Date, as determined by the General Partner, and the other reserves, when approved by the General Partner, and the liabilities in connection with the guarantees, indemnities and other guarantees, contracts and liabilities entered into by the Partnership. The General Partner may calculate the administrative costs and other costs which have a regular or periodical feature by evaluating them yearly or in advance for any other periods. The General Partner may spread them pro rata on the said period.

14.9. The General Partner may suspend the calculation of the Net Asset Value when there exists an emergency situation following which it is impossible for the Partnership to dispose of the valuations or to evaluate a substantial part of its assets or when the means of communication or calculation which are usually used to determine the price or the value of the investments are unavailable.

14.10. In order to calculate the Net Asset Value of the Partnership and to determine the individual valuation of the portfolio companies, the General Partner will use as a guideline the generally accepted valuation rules published by the European Private Equity and Venture Capital Association (the EVCA).

Chapter III. Management

Art. 15. Management.

15.1. The Partnership shall be managed by Fin.Co CAPITAL S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), in its capacity of sole general partner of the Partnership.

15.2. The other Partners shall neither participate, nor interfere, with the management of the Partnership. They shall not remove the General Partner from office, nor shall they appoint another general partner without the approval of the General Partner.

15.3. The task of the General Partner is remunerated.

Art. 16. Powers of the General Partner.

16.1. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition which are necessary for the realisation of the purpose of the Partnership. All powers not expressly and imperatively reserved to the general meeting of the Partners by the Law or by these Articles fall within the exclusive competence of the General Partner.

Art. 17. Liability of the General Partner and of the Limited Partners.

17.1. The General Partner is jointly and severally liable for all debts of the Partnership which may not be covered by the assets of the Partnership.

17.2. Limited Partners shall abstain from acting in the name of the Partnership in any way or in any capacity whatsoever, except for acts concerning the exercise of their rights as holders of Shares in general meetings, and they will be responsible only for the payment of the subscription price, including any additional share premium, of each Share which they own in the Partnership.

Art. 18. Representation of the Partnership.

18.1. Towards third parties, the Partnership shall be validly represented and bound by the individual signature of the General Partner acting through one or more duly authorised and appointed signatories in a discretionary way by the General Partner or, failing such appointment, through the legal bodies or any other representatives, according to the articles of incorporation of the General Partner.

18.2. The General Partner may delegate under its responsibility its powers for the daily management of the Partnership, including the right to act as an authorised signatory of the Partnership in respect of this management, to one or several authorised representatives, employees or not, or confer special powers and special periods of office or specific functions, on a permanent or temporary basis, to persons or agents of his choice.

Art. 19. Resignation - Dissolution - Incapacity of the General Partner.

19.1. Subject to the application of the provisions of the SICAR Law, in case of resignation, dissolution, or legal incapacity of the General Partner, or if for any other reason the General Partner were prevented to act, the Partnership will not automatically be dissolved and liquidated.

19.2. In this case the meeting of the Partners may appoint an interim manager, Partner or not, subject to the previous approval by the CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), who shall carry out urgent and simple administration acts until the holding of the general meeting of the Partners mentioned below.

19.3. The interim manager shall call a general meeting of the Partners within a period of fifteen days as from his appointment in the way laid down in these Articles.

19.4. The interim manager shall only be responsible for the execution of his office.

19.5. The general meeting of the Partners shall appoint a substitute manager within the respect of the rules of quorum and majority required by the 1915 Law for an amendment of the articles of association. If the general meeting of the Partners was not called within a fortnight, it may be called by any Partner, whatever the shareholding of this Partner in the Partnership be.

Art. 20. Conflict of Interests.

20.1. No contract nor any transaction between the Partnership and other companies or entities shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner, or an authorised representative acting for account of the General Partner, would have an interest in such a Partnership or entity, or were a manager, partner, executive, or employee thereof. The fact for the General Partner or the executives of the Partnership to be managers, executives, or employees of a Partnership or entity with which the Partnership would have a contractual relationship, or with which it would otherwise have a business relationship, will not deprive them of the right to deliberate, vote, or act concerning matters in respect of such contract or such affairs.

Chapter IV. General meeting of the partners**Art. 21. Powers of the general meeting of the Partners.**

21.1. Any regularly organised general meeting of the Partners of the Partnership represents all the Partners of the Partnership.

21.2. Subject to Articles 15 and 16, and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of these Articles, the general meeting of the Partners has the broadest powers to decide or ratify all acts in respect of the transactions of the Partnership.

21.3. It shall not execute nor ratify any act which would bind the Partnership towards third parties, and shall not decide to amend these Articles without the consent of the General Partner.

Art. 22. Annual general meeting.

22.1. The Partnership will hold an annual general meeting of Partners every first Thursday of June at 10.00 a.m., at the registered office of the Partnership, or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as indicated in the convening notice.

22.2. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the meeting shall convene on the first following Business Day.

Art. 23. Other general meetings.

23.1. The General Partner may call other general meetings of the Partners. Additional meetings may be convened upon written request from Partners representing, together, one fifth of the share capital of the Partnership.

Art. 24. Convening of general meetings.

24.1. The general meeting of the Partners is called by the General Partner upon his own initiative. Insofar as these Articles do not provide otherwise, the general meetings of the Partners will be called within the deadlines required by the 1915 Law.

24.2. Meetings are convened upon a notice which indicates the date, the place, and the time of the meeting, as well as the agenda.

24.3. The agenda of an extraordinary general meeting shall, if necessary, describe all the amendments which are proposed for the Articles and include the text, if any, of the amendments for the purpose or the form of the Partnership.

24.4. The convening notice shall be sent by registered letter addressed to the name of each Partner eight (8) days prior to the date of the meeting.

24.5. If all the Partners are present or represented in a meeting and declare having been informed of the agenda, the meeting may be held without previous call.

Art. 25. Presence - Representation.

25.1. All the Partners are entitled to participate and rise to a point of order in general meetings.

25.2. Each Partner may participate in the general meetings by appointing by letter, telegram, fax, or by any other means of communication a proxy who must be a Partner.

25.3. Each company or other legal entity which is a Partner may appoint a duly authorised person as its proxy, or may authorise by letter, telegram, fax, or by any other means of communication, any person which it estimates to be suitable for acting as its representative in a general meeting, subject to present all proof of the such powers which the General Partner could request.

25.4. The General Partner may lay down the form of the proxies and require that they be deposited at least five (5) days preceding the date set for the meeting at the place he will indicate.

25.5. The General Partner may determine any other conditions to be fulfilled for participating in the general meetings.

25.6. Co-owners, usufructuaries, or bare owners of Shares, creditors and pledgees shall appoint one sole person to represent them in the general meeting.

Art. 26. Procedure.

26.1. The chair of the general meetings shall be held by the General Partner who will appoint a secretary and a deputy returning officer from among the Partners present in the meeting.

26.2. Together, they form the committee of the general meeting.

Art. 27. Postponement.

27.1. Any general meeting may be postponed for four weeks during the meeting by the General Partner. The General Partner shall do so upon request of Partners representing at least one fifth of the share capital.

27.2. Such postponement automatically cancels any resolution already passed.

27.3. The postponed general meeting shall have the same agenda as that of the first meeting. The shares and instruments of proxy deposited regularly for the first meeting shall remain validly deposited also for the second meeting.

Art. 28. Vote.

28.1. A presence list indicating the names of the Partners as well as the number of Shares for which they participate at the vote shall be signed by each Partner or by their proxies before the opening of the session.

28.2. The general meeting may only deliberate and vote on the points on the agenda.

28.3. Each Share entitles to one vote.

28.4. Votes are given on a show of hands or by call over, except if the general meeting decides by vote of the majority of the voters to adopt another voting procedure.

28.5. In any general meeting of the Partners, other than an extraordinary general meeting called for the purpose of amending the Articles of the Partnership, the resolutions are passed under consideration of the number of Shares present or represented at the majority of the votes cast, subject, however, to the consent of the General Partner.

Art. 29. Amendment of the Articles.

29.1. Subject to the prior approval of the General Partner, these Articles may only be amended by a resolution of the general meeting of the Partners passed at the conditions of quorum and majority provided by the 1915 Law for an amendment of the articles of incorporation. Without prejudice to the foregoing, the provisions of the present Articles relating to (i) the appointment of a manager other than the General Partner mentioned in article 15 of these Articles,

and (ii) the rights of the Partners of each class of Shares, may not be amended, except, with the prior approval of the General Partner, by a resolution of the general meeting of the Partners adopted at the conditions of quorum provided by the 1915 Law for an amendment of the articles of incorporation, conditionally to a majority of at least two thirds of the Partners of each class of Shares present or represented at the meeting.

Art. 30. Minutes.

30.1. The minutes of the general meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, and the deputy returning officer, as well as by the Partners who so request.

30.2. Copies or extracts of these minutes, to be produced in legal proceedings or for other purposes, shall be signed by the General Partner.

Chapter V. Fiscal year, Reference currency, Reporting, Allocation of the profits, Supervision, Custodian

Art. 31. Fiscal Year.

31.1. The financial year of the Partnership shall start on the first day of the month of January and end on the last day of the month of December of the same year. At each Fiscal Year close, the General Partner shall draw up an inventory, establish the annual accounts, as well as a management report containing an analysis and a comment on the annual accounts.

Art. 32. Reference currency.

32.1. The reference currency of the Partnership is, and the accounts of the Partnership shall be held in, Euro.

Art. 33. Reporting.

33.1. The General Partner shall issue an annual report within six months following the close of the Fiscal Year. Such report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the relevant Fiscal Year, as well as any significant information enabling Partners to make an informed judgment on the development of the activities and the results of the Partnership.

33.2. The General Partner shall also draw up a private offering memorandum (the Offering Memorandum) which must include the information necessary for prospective investors to be able to make an informed judgment on the investment proposed to them and of the risks attached thereto, and which essential elements shall be up to date when new Shares are issued.

Art. 34. Adoption of the annual accounts.

34.1. In every annual general meeting, the General Partner shall present the annual accounts to the meeting, as well as the documents mentioned under article 31 below concerning the previous Fiscal Year, for the purpose of their being adopted. The general meeting shall discuss and approve the accounts and the aforementioned documents, if it deems it appropriate.

Art. 35. Allocation of the profits.

35.1. The audited, not consolidated profits of a Fiscal Year, minus general costs and operating expenses, charges and amortisations, shall represent the net profits of the Partnership for the period concerned.

35.2. Each year, the Partnership shall distribute at least 90% of its annual net profits.

35.3. While respecting the minimum distribution percentage of the aforementioned 90%, the general meeting will decide on the allocation of the distributable net annual profits. This allocation may include the distribution of dividends, in cash or in kind, the setting up or maintenance of a reserve fund, and provisions.

35.4. The General Partner may proceed to pay out interim dividends. The General Partner shall determine the amount and the payment date of these interim dividends.

35.5. The net profits available for distribution shall be apportioned or allocated by the general meeting or, in the case of interim dividends, by the General Partner, according to the following relative weight:

a) In the first place, the Class A Shares will be allocated a preferred dividend of 1.5 %, calculated (i) during the first three Fiscal Years of the Partnership, on the total amount of the subscribed capital and the share premiums, if this amount is above thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) and, on this latter amount, in the reverse case, and (ii) during the following Fiscal Years, such as the amount will appear at the end of each Fiscal Year, on the total amount of the assets entered in the accounts under caption «Financial fixed assets» on the asset side of the Partnership's balance sheet.

If the amount of the net profits available of a specific Fiscal Year were to be insufficient to allow a distribution to the Class A Shares of the preferred dividend mentioned above, the right to such dividend will remain fully due to that class, and its distribution will be carried over to the next Fiscal Year, where it will be distributed together with the preferred dividend of that year, plus the preferred dividend not yet distributed, if any, of other previous Fiscal Years.

b) The balance will be apportioned equally between the Shares of the different classes of the Partnership. However, a quota of this balance will be allocated to a special reserve on the liabilities side of the Partnership's balance sheet (hereafter the Special Reserve) which, in principle, will be specifically allocated to the Class A Shares. This quota shall be determined in such a way as to represent, at the end of the Partnership, 20% of the profits realised during the life of the Partnership, which exceed on average 7.5% p.a. of the total amount of the paid up capital and share premiums. Moreover,

the aforementioned allocation to the reserve shall only be effected when and insofar as the annual profits have reached, during the previous Fiscal Years, an average of over 7.5% p.a. of the total amount of the paid-up capital of the Partnership plus share premiums. When after the setting-up of this reserve the results of the Fiscal Year were below 7.5% of the total amount of the paid-up capital of the Partnership, plus share premiums, as this amount shows at the end of the Fiscal Year concerned, the reserve thus set up will be reduced in such a way that it amounts to 20% of the portion of the profits realised during the previous Fiscal Years, on average above 7.5% p.a. of the total amount of the paid-up capital of the Partnership plus share premiums. The amount of the reduction of the Special Reserve shall be added to the result to be distributed equally between the different classes of Shares of the Partnership.

35.6. For the calculation of the quota of the profits of a specific Fiscal Year to be carried over as increase or reduction of the Special Reserve, reference shall be made to the total amount of the paid up capital of the Partnership and share premiums for that specific Fiscal Year.

35.7. In no case may the setting-up of a Special Reserve as aforementioned carry the amount of the net annual profits distributed by the Partnership above a minimum percentage of 90% of the total amount for that same year of the net distributable profits. If the minimum distribution percentage of 90% were to totally or partially prevent the setting up of the Special Reserve, the latter shall be set up for the missing balance by deduction from the Partnership's share premiums.

35.8. By a resolution of the general meeting of the Partners deciding at the majority of the votes, the Special Reserve mentioned above may be invested in transferable securities.

35.9. By a decision of the general meeting of the Partners deciding unanimously, the aforementioned Special Reserve may be added to the capital of the Partnership as set-off against the issue of Class A Shares.

Art. 36. Supervision.

36.1. The supervision of the accounting data of the annual report to be published by the Partnership by virtue of the SICAR Law requirements is entrusted to an authorised auditor (*réviseur agréé*) according to the provisions of that Law.

Art. 37. Custodian.

37.1. The Partnership shall enter a Custodian agreement with a Luxembourg credit institution (the Custodian) which fulfils the conditions of Article 8 of the SICAR Law.

37.2. The Custodian will carry out the ordinary duties of a custodian of a SICAR regarding custody, cash and securities deposits and shall use due care in the exercise of such functions and obligations in terms of the SICAR Law. The Custodian is responsible for the custody of the subscription monies on their receipt from the Investors and, following the investment of subscription and contribution monies, is responsible for the custody of the assets of the Partnership, which are held to the order of and registered in the name of the Partnership or in the name or to the order of the Custodian on the Partnership's behalf.

37.3. The Custodian is also responsible for receiving payments for subscriptions for Shares and depositing such payments in the Partnership's bank account. If applicable, upon and in accordance with, the instructions of the General Partner, the Custodian shall execute distribution payments or arrange for distribution payments to Partners and, if appropriate, in accordance with the instructions of the General Partner (or its appointed agents) or the Administration Agent (as the case may be), issue cheques, subject however to funds being available to effect such payments, and shall notify the General Partner of the amounts and payees of all instruments of payments so made. The Custodian shall make payment or cause payment to be made of proceeds from the repurchase of Shares, if any.

37.4. The Custodian shall verify the receipt under custody for the Partnership of counterparts of all documentation for all transactions made on behalf of the Partnership.

The Custodian shall moreover:

(i) ensure that the subscription price for the securities issued by the Partnership has been received by it within the time limits set forth in the Partnership's Articles;

(ii) verify that, in transactions involving the assets of the Partnership, the consideration is remitted to it or transferred to it within the usual time limits; and

(iii) ensure that all income of the Partnership is applied in accordance with the Articles.

37.5. The Custodian's liability will not be affected by the fact that it has entrusted to a third party some or all of the assets in its safekeeping.

37.6. The Custodian Agreement may be terminated at any time by giving a ninety (90) days' prior notice. A new custodian shall be appointed by the latest within two (2) months following the termination. Until it is replaced, the resigning/removed Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Partners.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 38. Dissolution, Liquidation.

38.1. Subject to the application of the provisions of the SICAR Law, the Partnership may be dissolved, with the agreement of the General Partner, by a resolution of the general meeting deliberating at the same conditions of quorum and majority as those required for the amendment of the Articles.

38.2. In the case of a dissolution of the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of the Partners which will lay down their powers and remuneration, and approved by the CSSF. Failing the appointment of a liquidator, the General Partner shall be considered as the liquidator toward third parties.

38.3. The liquidator(s) of the Partnership shall fulfill the conditions included in the SICAR Law.

38.4. In the case of a liquidation of the Partnership, all assets and holdings of the Partnership shall be apportioned by order of priority as follows:

a) first, for settlement to creditors other than the Partners (either by payment or by setting up reasonable provisions for the purpose of covering their payment) of all debts and charges of the Partnership, as well as for the costs of liquidation;

b) second, for settlement to the Partners (either by payment or by setting up reasonable provisions for the purpose of covering their payment) of all the debts and charges of the Partnership towards its Partners;

c) third, for the reimbursement of the share capital to the holders of Shares of each class of the Partnership, proportionately to their participation in the Partnership's capital, except the Special Reserve which, if it has been incorporated in the capital, will be distributed exclusively to the holders of Class A Shares;

d) fourth, and insofar as it has not been brought into the capital and distributed to holders of Class A shares according to point (iii) above, to the payment of the Special Reserve to the Class A Shares, and

e) to the payment of the boni liquidatio to the holders of Shares of each class, proportionately to their participation in the capital of the Partnership.

38.5. Insofar as the assets contributed in kind by the Partners of each class of Shares are included in the net worth of the Partnership at the time of the latter's dissolution, the assets concerned may be distributed, upon a resolution of the general meeting, to the Partners of the class of Shares concerned, subject to the payment of all the debts of the Partnership and of the Special Reserve reserved to the Class A Shares. In any way, the value of the assets of the Partnership, which will be distributed to the Partners of each class of Shares, will be proportional to the portion of the capital of the Partnership represented by the Shares of the class concerned.

38.6. According to the SICAR Law, the sums or values of shares which their holders did not request at the closing of the liquidation proceedings will be deposited with the Caisse de Consignation for account of whom it may concern.

Chapter VII. Applicable law

Art. 39. Applicable Law.

39.1. For all matters not provided for in these Articles, reference is made to the SICAR Law, as well as to the 1915 Law insofar as the SICAR Law does not derogate from the 1915 Law.

Transitional provisions

The first Fiscal Year of the Partnership shall start on the day of establishment of the Partnership and shall end on the last day of the month of December 2008. The annual general meeting shall therefore meet in session for the first time in Luxembourg on 4 June, 2009 at 10.00 a.m.

Subscription and Payment under subscription

The parties appeared having thus agreed on the Articles of the Partnership have subscribed the number of Shares and paid up in cash the following amounts:

Partners	Number of Shares	Payment EUR
1) Fin.Co CAPITAL S.A.	30 Class A Shares	30,000.-
2) Fin.Co N.V.	1 Class B Share	1,000.-
Total:	31 Shares	31,000.-

Evidence that this total amount is at the disposal of the Company has been presented to the executive notary who expressly acknowledges it.

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations, and charges of any form, which fall on the Partnership in relation to this deed, is estimated at about EUR 6,100.-.

Extraordinary General Meeting

The aforementioned persons appearing, who represent the total subscribed share capital, considering themselves as duly convened, have passed the following resolution by unanimous vote:

Sole resolution

The registered office of the Partnership is established at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le cinq octobre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois Fin.Co CAPITAL S.A., dont le siège social est établi 12, rue Léon Thyès, à L-2636 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

dûment représentée par, conjointement, M. Hubert Plouvier, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est Koningin Astridlaan 41, B-2950 Kapellen (Belgique), en qualité d'administrateur A, et Mr Bart Zech, juriste, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en qualité d'administrateur B, et

2) La société anonyme de droit belge Fin.Co N.V., dont le siège social est établi Duboisstraat 48, B-2060 Anvers (Belgique) comme associé commandité,

dûment représentée par M^e Olivia Tournier, avocat, dont l'adresse professionnelle est 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le

Ladite procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société d'investissement en capital à risque, en abrégé SICAR, adoptant la forme d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Article Préliminaire. Définitions. Les mots et expressions commençant par une lettre capitale ont le sens indiqué ci-dessous:

Action(s): Désigne une/les actions émises par la Société de temps à autre;

Actionnaire(s): Désigne tout/tous porteur(s) d'Action(s);

Actionnaires Commanditaires: désigne tout Actionnaire de la Société autre que l'Associé Commandité, ayant une responsabilité limitée;

Actions de Classe A: désigne les Actions de classe A qui seront souscrites par l'Associé Commandité de la Société;

Actions de Classe B: désigne les Actions de Classe B qui seront souscrites par les Actionnaires Commanditaires;

Agent Administratif: désigne l'entité à laquelle les fonctions d'agent administratif ont été confiées;

Agent de Registre et de Transfert désigne l'entité nommée comme agent de registre et de transfert de la Société;

Associé Commandité: désigne Fin.Co CAPITAL S.A., l'unique Associé Commandité de la Société, étant conjointement et séparément responsable avec la Société;

Avis de Tirage: a le sens défini à l'Article 8 des présents Statuts;

Contrat de Souscription: désigne l'acte entre la Société et chaque Actionnaire stipulant (i) l'Engagement de chaque Actionnaire, (ii) les droits et obligations de cet Actionnaire relatifs à sa souscription d'Actions; et (iii) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

Contributions: désigne le montant de l'Engagement payé à la Société par les Actionnaires suivant un Avis de Tirage et qui sera composé pour une partie de capital et pour une autre partie de prime d'émission;

Closing Initial: signifie la date l' Associé Commandité acceptera pour la première fois les Engagements de la part des Actionnaires Commanditaires;

Date d'Evaluation: désigne tout jour ou heure à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément à ces Statuts et au Prospectus;

Date de Tirage: a le sens défini à l'article 8 des présents Statuts;

Dépositaire: désigne l'entité à laquelle les missions de dépositaire de la Société ont été confiées;

Engagement(s): désigne le montant maximum qu'un Actionnaire a convenu de contribuer ou a contribué à la Société par voie de souscription d'Actions conformément aux termes et conditions décrites dans le Contrat de Souscription conclu par cet Actionnaire;

Exercice Fiscal: désigne l'exercice fiscal de la Société qui commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de l'Exercice Fiscal qui commence à la date de constitution de la Société et du dernier Exercice Fiscal qui se termine à la date de la liquidation de la Société;

Investisseur Averti désigne un investisseur averti tel que défini par l'Article 2 de la Loi SICAR relative à la société d'investissement en capital à risque;

Jour(s) Ouvrable(s): désigne chaque jour d'ouverture des établissements bancaires pour affaires à Luxembourg et Bruxelles;

Loi de 1915: désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Loi SICAR: désigne la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée;

Prospectus: désigne le prospectus (Private Offering Memorandum) émis par la Société tel que modifié de temps à autre;

Société: désigne Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, une société en commandite par actions, formée en tant que société d'investissement en capital à risque ou SICAR, régie par la Loi SICAR;

Statuts: désigne les présents statuts de la Société;

Valeur Nette d'Inventaire: désigne la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée conformément à l'Article 14 des présents Statuts et plus amplement décrite dans le Prospectus.

Chapitre I^{er}. Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme et Raison sociale.

1.1. Il est formé entre les souscripteurs, en ce compris Fin.Co Capital, en qualité d'associé commandité gérant (ci-après, l'Associé Commandité), et tous ceux qui, par la suite, deviendront propriétaires des Actions ci-après créées, une société en commandite par actions (ci-après, la Société), sous le régime d'une société d'investissement en capital à risque, régie par la Loi SICAR et la Loi de 1915 ainsi que par les présents Statuts.

1.2. La Société a pour raison sociale Fin.Co CAPITAL PARTNERS (SCA) SICAR.

1.3. Les Actions ne peuvent être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de l'Article 2 de la Loi SICAR. Le respect par chaque souscripteur du statut d'investisseur averti sera vérifié par l'Associé Commandité ou tout agent auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Associé Commandité.

2.3. Tout changement de siège social sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par l'Associé Commandité.

2.4. La Société peut établir, par simple décision de l'Associé Commandité, des succursales ou d'autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que des filiales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.5. Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produisent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la loi applicable à la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera soumise à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à la Loi SICAR. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des parties intéressées par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par l'un des organes ou l'une des personnes à qui l'Associé Commandité aura confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif le placement des actifs dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi SICAR, dans le but de permettre à ses actionnaires de bénéficier des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

3.2. La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi SICAR et compatible avec son objet.

3.3. A cet effet, la Société peut, notamment, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, cotées ou non cotées, détenir ces participations, investir par voie d'acquisition, de souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des actions, obligations, dettes et autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi qu'administrer, gérer, contrôler, développer et mettre en valeur son portefeuille de valeurs mobilières, notamment par la voie d'une participation à la direction et à la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

3.4. La Société peut accorder toute assistance à des entreprises luxembourgeoises ou étrangères que ce soit par voie de prêts, de garanties ou sûretés, ou par d'autres moyens.

3.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et de toutes formes d'autres dettes, titrisées ou non.

3.6. D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et poursuivre toute activité qui se révèlent directement ou indirectement utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans les limites les plus larges prévues par la Loi SICAR.

Art. 4. Durée.

4.1. La durée de la Société sera de dix ans à partir du Closing Initial, mais peut être étendue par périodes d'un an par approbation à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

4.2. La décision de prolonger la durée de la Société ne pourra être valablement prise qu'avec le consentement de l'Associé Commandité et aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des statuts par la Loi de 1915.

4.3. Nonobstant les dispositions qui précèdent, la Société peut être dissoute avant son terme, avec le consentement de l'Associé Commandité, par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de majorité prévues en matière de modification des statuts par la Loi de 1915.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital de la Société est représenté par des Actions sans valeur nominale.

5.2. La Société a un capital initial souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente (30) Actions de classe A et une (1) Action de Classe B, soit un total de trente et une (31) Actions sans mention de valeur nominale. Le capital minimum souscrit de la Société sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000) et devra être atteint dans un délai de 12 mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque.

5.3. L'Associé Commandité est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription ou à tout paiement d'Actions.

5.4. Un dixième au moins du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de la classe A, qui seront détenues exclusivement par l'Associé Commandité. Le solde du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de Classe B, qui seront détenues par les Actionnaires commanditaires.

5.5. La Société peut émettre des fractions d'Actions de Classe B jusqu'à quatre décimales. Les droits attachés aux fractions d'Actions de Classe B sont exercés au prorata de la fraction d'Action de Classe B détenue à l'exception des droits de vote qui ne peuvent être exercés que par Action de Classe B entière.

5.6. La Société peut émettre d'autres classes d'Actions, dont les droits et obligations seront déterminés par l'Associé Commandité à chaque fois en conformité avec les dispositions applicables de la Loi SICAR et de la Loi de 1915.

5.7. Les primes d'émission éventuellement payées par les Actionnaires seront affectées à un compte disponible à ouvrir au passif du bilan. Tant l'Associé Commandité que l'assemblée générale des Actionnaires auront le droit de disposer des primes versées sur ce compte.

Art. 6. Forme des Actions.

6.1. Les Actions de chaque classe seront émises exclusivement sous la forme nominative. Aucun certificat d'actions ne sera émis.

6.2. Les actions nominatives sont normalement émises accompagnées d'une confirmation de leur inscription au registre des Actionnaires tenu à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit désigné dans le Prospectus.

6.3. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque propriétaire d'Actions, telle qu'elle aura été communiquée à la Société, ainsi que l'indication du nombre et de la classe d'Actions qu'il détient et des versements qu'il a effectués.

6.4. Le droit de propriété de l'Actionnaire sur l'Action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actionnaires.

6.5. Les Actions ne peuvent être émises que sur acceptation de la souscription et après paiement à la Date de Tirage de la quote-part du prix de souscription déterminée par l'Associé Commandité dans l'Avis de Tirage lors de l'émission des Actions sans que cette quote-part ne puisse être inférieure à 5%.

6.6. Le Transfert d'Actions s'effectuera par une déclaration de Transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, [T1] datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Tout Transfert d'Actions sera inscrit au registre des Actionnaires, pareille inscription devant être signée par l'Associé Commandité ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. La Société refusera de donner effet et d'inscrire dans le registre des Actionnaires tout Transfert d'Actions qui aurait pour conséquence que des Actions soient détenues par une personne ou une entité qui n'est pas un «Investisseur Averti».

6.8. Tout Actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des Actionnaires au moyen d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

6.9. Au cas où un Actionnaire nominatif n'indiquerait pas d'adresse à la Société, une mention y afférente pourra éventuellement figurer au registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la

Société ou toute autre adresse qui pourrait être déterminée ponctuellement par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire concerné.

6.10. Les paiements de dividendes seront effectués au profit des Actionnaires à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

6.11. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter les copropriétaires de l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6.12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un Actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, intervenir dans les affaires sociales ou demander la liquidation de la Société.

Art. 7. Capital autorisé.

7.1. La Société a un capital fixe autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000).

7.2. L'Associé Commandité est autorisé à émettre (i) des Actions de la classe A, ainsi que (ii) des Actions de Classe B, rachetables ou non, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société à un montant égal au capital autorisé et ce, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, et à accepter la souscription de telles Actions et sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

7.3. Chaque fois que l'Associé Commandité procédera à une augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé, les Statuts seront modifiés de manière à refléter cette augmentation de capital. L'Associé Commandité autorisera ou prendra toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cette modification.

7.4. L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité et sa supervision, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions.

Art. 8. Appels de fonds.

8.1. Les Contributions seront appelées de temps en temps par l'Associé Commandité. Ces Contributions seront appelées sur la base des besoins de la Société pour financer des investissements, des dépenses et engagements, comprenant, sans limitation, les frais de gestion à payer à l'Associé Commandité, et les dividendes payables sur les Actions de Classe A.

8.2. Les Contributions seront appelées sur demande de temps à autre par l'Associé Commandité. Chaque Contribution devra être avancée dans les montants et aux dates (les Dates de Tirage) déterminés par l'Associé Commandité et spécifiés dans un avis donné par l'Associé Commandité aux Actionnaires Commanditaires au moins 10 Jours Ouvrables avant la date ainsi prévue (l'Avis de Tirage).

8.3. Le montant de la Contribution de chaque Actionnaire sera proportionnelle (et dans la même proportion pour tous les Actionnaires) à son engagement particulier.

8.4. Tout paiement fait dans le cadre de tout appel de fonds devra être effectué de façon à être reçu à la date de valeur par le Dépositaire en fonds disponibles, au plus tard à la Date de Tirage applicable. Après chaque Date de Tirage, les Actionnaires seront informés dans les 10 Jours Ouvrables du nombre d'Actions émis à leur égard.

8.5. Un Actionnaire qui, conformément à l'Avis de Tirage, n'a pas payé sa Contribution à la Société à la Date de Tirage, est réputé être un Actionnaire Défaillant et les dispositions suivantes seront appliquées à cet Actionnaire.

8.6. Un Actionnaire Défaillant payera des intérêts à la Société sur la somme due à un taux annuel égal à trois mois EURIBOR plus 3 pour cent. Ces intérêts commenceront à courir à partir de la date spécifiée dans l'Avis de Tirage correspondant jusqu'à la date à laquelle la somme est reçue par la Société, et seront payés en même temps que l'Actionnaire payera cette somme à la Société. Ces intérêts viendront en sus de l'obligation de l'Actionnaire Défaillant d'avancer sa Contribution à la Société. Toutes distributions, devant être faites à l'Actionnaire Défaillant conformément aux présents Statuts, seront retenues par la Société et viendront compenser, tout d'abord l'obligation de l'Actionnaire Défaillant de payer les intérêts conformément au présent article et ensuite son obligation d'avancer la somme spécifiée dans l'Avis de Tirage.

8.7. Sous réserve de toute autre disposition des présents Statuts, l'Actionnaire Défaillant, qui n'a pas effectué le paiement complet à la Société de la somme due et des intérêts sur cette somme conformément à cet Article dans les quatorze (14) Jours Ouvrables après qu'il soit devenu un Actionnaire Défaillant, sera réputé avoir offert à la vente toutes les Actions qui lui ont été émises à tous les Actionnaires non Défaillants conformément à ce qui suit:

(i) Un Actionnaire Défaillant doit offrir de vendre à chaque Actionnaire non Défaillant (au prorata du nombre d'Actions que chaque Actionnaire non Défaillant détient par rapport au nombre total d'Actions émises dans la même classe d'Actions, moins les Actions de la même classe détenus par l'Actionnaire Défaillant) toutes ses valeurs de la même classe (Première Offre) à un prix égal à 75% de la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable (le Prix de Défaut);

(ii) chaque Première Offre doit être donnée à chaque Actionnaire non Défaillant avant 16.00 heures CET le quatorzième (14^{ème}) Jour Ouvrable après que cet Actionnaire soit devenu un Actionnaire Défaillant (Date de Défaillance);

(iii) l'Actionnaire non Défaillant aura dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de réception d'une Première Offre pour accepter une telle offre en partie ou dans sa totalité (par la remise en totalité et sans compensation de la somme

requis pour cet achat) (l'absence de réponse à une Première Offre de la part d'un Actionnaire non Défaillant dans les dix (10) Jours Ouvrables sera considérée comme un rejet de la Première Offre);

(iv) un Actionnaire Défaillant transférera ce nombre d'Actions procédera au transfert du nombre de ses Actions concernées à chaque Actionnaire non Défaillant qui a accepté tout ou partie de sa Première Offre dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la réception de chaque acceptation de sa Première Offre;

(v) si un Actionnaire non Défaillant n'accepte pas (en partie ou en totalité) des Actions de sa Première Offre, l'Actionnaire Défaillant offrira alors dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la Date de Défaillance, le solde de ses Actions à tous les Actionnaires non Défaillants de la même classe (à la date de cette offre) au prorata du nombre d'Actions que chaque Actionnaire non Défaillant détient par rapport au nombre total d'Actions de la même classe (en tenant compte de tous transferts d'Actions fait conformément au paragraphe (iv) ci-dessus, mais non encore enregistrés par la Société) au Prix de Défaut et transférera ensuite le nombre approprié d'Actions aux Actionnaires non Défaillants qui auront accepté cette seconde offre dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de chaque acceptation de cette offre;

(vi) l'Actionnaire Défaillant offrira toutes les Actions restantes au Prix de Défaut à toute personne que la majorité des Actionnaires non Défaillants lui aura indiquée, et transférera ces Actions à cette personne dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'acceptation de cette offre;

(vii) tout Actionnaire non Défaillant sera responsable envers la Société du paiement de tout montant dû et non réglé à la Société par l'Actionnaire Défaillant (en sa qualité de détenteur d'Actions de la même classe) en relation avec les Actions qu'il a acquises conformément à cette clause et ce montant devra être payé à la Société avant que toute Action acquise conformément à ce paragraphe soit enregistré par la Société; et

(viii) le Prix de Défaut pour tout titre transféré conformément aux présentes dispositions sera dû à la liquidation finale de la Société, sans intérêt, et sous réserve que les Associés non Défaillants aient reçu les distributions attachées à leurs Actions (incluant les bonis de liquidation et sous déduction de tout paiement du Prix de Défaut conformément à ce paragraphe), de telles dispositions ne seraient plus applicables si la Société venait à subsister.

8.8. Chaque Actionnaire Commanditaire désigne irrévocablement par la présente l'Associé Commandité comme son mandataire pour exécuter et parfaire pour son compte tous les documents et faire tous autres actes et choses qui peuvent de l'avis de l'Associé Commandité être nécessaires ou opportuns dans le but de faire tout ce qui est requis ou jugé raisonnablement nécessaire par l'Associé Commandité pour donner effet aux dispositions ci-dessous.

Art. 9. Droit préférentiel de souscription.

9.1. A moins qu'il en soit autrement prévu dans les présents statuts, les Actions nouvellement émises doivent être offertes par préférence aux Actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, étant entendu que les Actions d'une classe d'Actions seront offertes d'abord aux Actionnaires de cette même classe d'Actions avant d'être offertes aux Actionnaires des autres classes d'Actions.

9.2. Le droit préférentiel de souscription peut être exercé durant un délai fixé par l'assemblée générale des Actionnaires ou par l'Associé Commandité agissant dans le cadre du capital autorisé, lequel délai ne peut être inférieur à trente jours à dater de la réception de l'offre mentionnée au paragraphe précédent.

9.3. Le droit de souscription préférentiel est négociable pendant toute la durée de souscription sans qu'il puisse être apporté à cette négociabilité d'autres restrictions que celles applicables aux Actions auxquelles le droit de souscription préférentiel est attaché.

9.4. L'Associé Commandité peut décider que le non-exercice, total ou partiel, par un Actionnaire d'une classe d'Actions de son droit de souscription préférentiel accroît proportionnellement le droit de souscription préférentiel des autres Actionnaires de cette même classe d'Actions.

9.5. Au cas où, par application des règles qui précèdent, toutes les Actions à souscrire ne sont pas souscrites par les Actionnaires de la même classe d'Actions, lesdites Actions seront, de manière analogue à celle décrite ci-dessus, offertes par préférence aux Actionnaires existants des autres classes d'Actions au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

9.6. Le droit de souscription préférentiel décrit dans le présent article peut être limité ou supprimé dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des Actionnaires ou par l'Associé Commandité agissant dans le cadre du capital autorisé.

Art. 10. Transfert d'Actions.

10.1. Transferts envisagés

10.1.1. Par Transfert, il y a lieu d'entendre, pour l'application du présent article, toute cession, transmission ou autre mutation, à titre onéreux ou gratuit, entre vifs ou pour cause de mort, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, en ce compris, mais sans que cette énumération revête un caractère limitatif, sous la forme d'un apport en société, d'un échange, dans le cadre d'une fusion, d'une absorption, d'une scission, d'un apport ou d'un transfert d'une branche d'activité ou d'une universalité de biens, d'une liquidation, par la voie d'une renonciation individuelle à un droit de souscription préférentiel en faveur de personnes déterminées, en vertu d'une décision de justice ou autrement, avec ou sans transfert différé de propriété, portant sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des Actions de la Société, quelle que soit la classe d'Actions concernée, de droits préférentiels de souscription de la Société, de bons de souscriptions d'Actions

ou de toute autre valeur mobilière émise ou à émettre par la Société donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, par remboursement, présentation ou exercice d'un bon ou par tout autre moyen, à l'attribution d'Actions ou d'autres valeurs mobilières représentant ou donnant accès à une quotité du capital social de la Société, à quelque cessionnaire que ce soit.

10.2. Notification à l'Associé Commandité

10.2.1. Tout projet de transfert doit être notifié à L'Associé Commandité, au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception par l'Actionnaire envisageant de transférer ses Actions (l'Actionnaire Cédant).

10.2.2. Cette notification devra mentionner, à peine de nullité de cette notification, (i) l'identité complète de l'Actionnaire Cédant, à savoir, s'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénom, profession et adresse ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination sociale complète et l'adresse de son siège (l'Identité Complète), (ii) l'Identité Complète de la personne qui se propose d'acquérir les Actions et la confirmation que cette personne a le statut d'Investisseur Averti (le Candidat Acquéreur), (iii) le nombre total d'Actions dont le transfert est envisagé (Les Actions Cédées), (iv) le prix proposé par le Candidat Acquéreur, exprimé en EUR (le Prix de Cession), (v) l'engagement par le Candidat Acquéreur de reprendre l'Engagement de l'Actionnaire Cédant et de signer un Contrat de Souscription, ainsi que (vi) toutes les autres modalités du Transfert.

10.2.3. En annexe à la notification, devront figurer, à peine de nullité, tous les documents probants démontrant le caractère averti au sens de la Loi SICAR et le sérieux du Candidat Acquéreur, de son offre et les moyens de financement dont il dispose pour payer l'intégralité du Prix de Cession. L'offre devra être faite de bonne foi.

10.2.4. En cas de Transfert à cause de mort, la notification visée ci-dessus doit être effectuée par les cessionnaires (héritiers ou légataires) dans les deux mois du décès.

10.3. Agrément de l'Associé Commandité.

10.3.1. En cas d'agrément du Candidat Acquéreur par l'Associé Commandité, l'Actionnaire Cédant sera libre de transférer les Actions Cédées au Candidat Acquéreur. L'Associé Commandité doit notifier sa décision d'agrément à l'Actionnaire Cédant dans les trente (30) jours à partir de la notification prévue à l'Article 10.2. ci-dessus.

10.3.2. L'Associé Commandité est considéré comme ayant consenti au Transfert proposé s'il n'a pas notifié son refus à l'Actionnaire Cédant par lettre recommandée dans les trente (30) jours de la réception de la notification prévue à l'Article 10.2. ci-dessus.

10.4. Refus d'agrément de l'Associé Commandité

10.4.1. En cas de refus d'agrément, l'Associé Commandité sera tenu de proposer, dans un délai de trois mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, à l'Actionnaire Cédant, un ou plusieurs autres candidats acquéreurs (dont éventuellement la Société elle-même) disposés à acquérir la totalité des Actions Cédées, et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans la notification susmentionnée de l'Actionnaire cédant.

10.4.2. Dans l'hypothèse où soit la contrepartie offerte par le ou les candidats acquéreurs n'est pas exclusivement monétaire, soit le transfert est à titre gratuit, les Actions Cédées seront évalués au prorata de la part de capital qu'elles représentent dans la Société, cette part étant évaluée conformément à l'Article 14 des Statuts.

10.4.3. A défaut d'accord entre les parties sur le calcul de ce prix, celui-ci sera fixé par un expert près les Tribunaux qui sera désigné de commun accord. A défaut d'accord sur la désignation de cet expert près les Tribunaux endéans la semaine de la proposition faite par la partie la plus diligente, celui-ci pourra être désigné par l'Associé Commandité à la requête de la partie la plus diligente. Dans ce cas, l'expert près les Tribunaux fixera définitivement le prix. Sa décision ne sera susceptible d'aucun recours. Il notifiera sa décision aux parties concernées. Les frais et honoraires de l'expert près les Tribunaux seront partagés par moitié entre le cédant et le cessionnaire des Actions.

10.4.4. Il est expressément stipulé que lorsque la Société propose plusieurs candidats acquéreurs, le nombre total d'Actions que ces candidats acquéreurs proposent d'acquérir doit être égal au nombre total des Actions Cédées.

10.4.5. Le ou les Candidats Acquéreurs disposent d'un délai de trente (30) jours à partir de l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa premier du présent article pour payer le Prix de Cession. La délivrance et le transfert de propriété de ces Actions interviendront le(s) jour(s) du ou des paiement(s) des Actions concernées.

10.4.6. Dans le cas visé au deuxième paragraphe de l'Article 10.4.2. du présent Article, le délai de trente jours commence à courir à partir de la date à laquelle le prix est soit fixé de commun accord par les parties concernées, soit notifié aux parties par l'expert près les Tribunaux désigné de commun accord par les parties concernées ou, à défaut d'accord, par l'Associé Commandité.

10.4.7. Si, soit à l'expiration du délai de trois mois prévu au paragraphe 10.4.7 de cet Article, la Société n'a pas proposé un ou plusieurs candidats acquéreurs, soit le ou les candidats acquéreurs n'ont pas, pour une raison quelconque (à l'exclusion de toute raison imputable à l'Actionnaire cédant), payé le Prix de Cession dans le délai prévu, selon le cas, aux paragraphes 10.4.5 ou 10.4.6. du présent Article, l'agrément du Candidat Acquéreur, initialement refusé par la Société, sera considéré comme donné.

Art. 11. Rachat des Actions- Réduction de capital.

11.1. Les Actions de Classe B, ainsi que les Actions de toute autre classe qui viendraient à être créées par la Société, à l'exclusion toutefois des Actions de la classe A, sont rachetables. Un tel rachat pourra se faire par décision de l'assemblée

générale des Actionnaires, sous condition de l'approbation préalable de l'Associé Commandité. Le prix auquel les Actions seront rachetées sera exprimé par un chiffre obtenu en divisant à la Date de Rachat la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, telle que définie à l'article 12.3 des présents Statuts, attribuable à la classe d'Actions concernée par le nombre total d'Actions de cette classe en circulation. La Valeur Nette d'Inventaire de la Société attribuable à la classe d'Actions concernée sera constituée par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette classe d'Actions. La portion des avoirs et des engagements de la Société qui sont attribuables à chaque classe d'Actions sera proportionnelle à la partie du capital de la Société représentée par les Actions de la classe d'Actions concernée.

11.2. Sous réserve de l'accord des Actionnaires concernés, le Prix de Rachat pourra également être payé en nature.

11.3. Le capital de la Société pourra être réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant dans les conditions de présence et de majorité prévues pour une modification des Statuts. L'Actionnaire ou la classe d'Actions qui souhaiterait renoncer à participer à une réduction de capital ne pourra faire usage de cette faculté que moyennant une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise à l'unanimité des voix attachées à l'ensemble des Actions de la Société.

Art. 12. Propriété des Actions.

12.1. La Société pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions de la Société par toute personne, physique ou morale, si la détention par une telle personne entraîne ou peut entraîner, en l'absence d'une telle limitation ou interdiction, (i) une violation de la loi ou de la réglementation luxembourgeoise ou étrangère (ii) une violation d'un accord avec la Société ou d'un engagement envers celle-ci, ou (iii) si une telle détention peut être préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses Actionnaires.

12.2. La Société pourra (a) refuser d'émettre des Actions et d'enregistrer un Transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce Transfert aurait ou pourrait avoir comme conséquence d'attribuer la propriété effective d'une telle Action à un actionnaire potentiel qui n'a pas le droit de détenir une telle Action (b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des Actionnaires ou qui désire inscrire le Transfert d'Actions sur le registre des Actionnaires, de fournir à la Société tout renseignement, appuyé d'un certificat qu'elle estime, de manière discrétionnaire, nécessaire, afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou sont destinées à appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir les Actions de la Société (c) refuser, lors de toute assemblée générale des Actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée en vertu de la Loi SICAR à détenir des Actions de la Société (d) procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est propriétaire d'Actions de la Société.

12.3. Dans ce dernier cas, la procédure suivante sera appliquée:

a) L'Associé Commandité enverra un avis (l'Avis de Rachat) à la personne possédant les Actions ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter. L'Avis de Rachat spécifiera les Actions à racheter, le prix de rachat à payer (le Prix de Rachat) et l'endroit et le jour où ce prix sera payable (la Date de Rachat). A la Date de Rachat, la personne en question cessera d'être propriétaire des Actions indiquées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires en tant que titulaire de ces Actions.

b) Le Prix de Rachat des Actions libres de toutes charges ou privilèges quelconques sera égal à 75% (soixante-quinze pour cent) de leur Valeur Nette d'Inventaire visée à l'article 14 des Statuts, telle que déterminée de bonne foi par l'Associé Commandité au jour de l'Avis de Rachat.

c) Le paiement du Prix de Rachat sera effectué en euros et déposé auprès d'une banque, située à Luxembourg ou à un autre endroit mentionné dans l'Avis de Rachat, qui le remettra à l'Actionnaire en question.

d) Dès le dépôt du Prix de Rachat ainsi qu'indiqué sub c), aucune personne intéressée dans les Actions visées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir ses droits sur ces Actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des Actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts) auprès de la banque.

e) L'exercice par la Société du pouvoir conféré par le présent article ne sera pas mis en cause ni ne sera annulé du fait qu'il y avait des preuves insuffisantes de la propriété des Actions par toute personne ou que la propriété réelle des Actions n'était pas telle qu'elle apparaissait à la Société à la date de l'Avis de Rachat, à condition que, dans ce dernier cas, les pouvoirs susmentionnés aient été exercés de bonne foi par la Société.

Art. 13. Emission d'obligations.

13.1. Sous réserve du droit de veto de l'Associé Commandité, la Société a la faculté d'émettre toutes sortes d'obligations.

13.2. L'assemblée générale des Actionnaires, avec l'accord de l'Associé Commandité, peut décider qu'il sera procédé à une émission d'obligations convertibles ou assorties d'un droit de souscription. A cet effet, la décision de l'assemblée générale des Actionnaires est soumise aux conditions de présence et de majorité prévues en matière de modification des statuts par la Loi de 1915. Lors d'une telle émission d'obligations, les Actionnaires jouiront d'un droit de souscription préférentiel identique à celui qui leur est attribué en vertu de l'article 9 ci-dessus, lors d'une émission d'Actions. Il est entendu toutefois que l'assemblée générale des Actionnaires ou l'Associé Commandité pourra apporter à ce droit de souscription préférentiel les mêmes limitations ou suppressions que lors d'une augmentation de capital.

Art. 14. Valeur Nette d'Inventaire.

14.1. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera déterminée pour chaque classe d'Actions de la Société de manière régulière, mais au moins semestriellement à Luxembourg, sous la responsabilité de l'Associé Commandité. Les Dates d'Evaluation seront au moins le 30 juin et le 31 décembre de chaque Exercice Fiscal.

14.2. La Valeur Nette d'Inventaire de la Société sera la valeur de ses avoirs nets, c'est-à-dire la valeur des avoirs de la Société diminué de la valeur de ses dettes.

14.3. Ces avoirs et dettes seront évalués en Euro sur base de la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi.

14.4. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque classe d'Actions sera la partie des avoirs de la Société que la classe d'Actions concernée recevrait si les avoirs de la Société étaient réalisés à leur juste valeur et distribués conformément à l'article 36 des présents Statuts. La Valeur Nette d'Inventaire d'une classe d'Actions sera la Valeur Nette d'Inventaire de ladite classe, telle que déterminée par les dispositions du précédent paragraphe, divisée par le nombre d'Actions de cette classe, et arrondie au centième d'euro.

14.5. Les avoirs de la Société comprendront notamment, entre autres:

a) La valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour d'évaluation;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);

c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'options ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure où la Société en avait connaissance;

e) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'à la date d'évaluation par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

f) Les frais d'établissement de la Société dans la mesure où ils n'ont pas encore été amortis; et

g) Tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

14.6. La valeur des actifs sera déterminée comme il suit:

a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets payables à vue et des créances, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore encaissés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère que cette valeur puisse être encaissée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que l'Associé Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, à la date d'évaluation et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur la base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que l'Associé Commandité estimera avec prudence et bonne foi, en tenant compte, le cas échéant, des restrictions de vente affectant ces valeurs ou de l'effet prix pouvant résulter de l'incidence du volume de leur vente sur les volumes habituellement négociés journalièrement pour ces valeurs;

c) les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront évaluées sur la base de leur juste valeur déterminée que l'Associé Commandité estimera avec prudence et bonne foi selon les méthodes qu'il estimera appropriées, en s'inspirant notamment des recommandations émises par des organisations de premier rang représentatives de l'industrie du capital à risque;

d) les valeurs exprimées en une autre devise que l'EUR seront converties en EUR sur la base du taux de change moyen de la devise concernée; et

e) les options sur actions, parts bénéficiaires, obligations convertibles ou autres instruments de participation seront évalués par l'Associé Commandité avec prudence et bonne foi.

14.7. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées de manière cohérente si l'Associé Commandité estime qu'une autre méthode est plus appropriée pour déterminer la valeur des avoirs et si une telle politique est conforme aux politiques comptables de la Société et au principe d'évaluation de bonne foi.

14.8. Les engagements de la Société comprendront notamment les emprunts et les intérêts échus ou payables, les honoraires du conseiller en investissement, tous les frais administratifs échus ou payables qui incluent, entre autres, les honoraires des comptables, des avocats, du Dépositaire, du domiciliataire, des agents de registre, de transfert et de l'agent payeur; les provisions appropriées pour des impôts futurs sur le capital et le revenu jusqu'à la Date d'évaluation, tels que déterminés par l'Associé Commandité, et les autres réserves, si elles sont autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, et les engagements en rapport avec les garanties, les indemnités et autres garanties, contrats et engagements conclus par la Société. L'Associé Commandité pourra calculer les dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou à l'avance pour toutes autres périodes. L'Associé Commandité peut les répartir proportionnellement sur ladite période.

14.9. L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer des évaluations ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs ou lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements sont indisponibles.

14.10. Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire de la Société et de déterminer l'évaluation individuelle des sociétés en portefeuille, l'Associé Commandité utilisera comme vade-mecum les méthodes d'évaluation généralement admises publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association (l'EVCA).

Chapitre III. Gestion

Art. 15. Gestion.

15.1. La Société sera gérée par Fin.Co CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, en sa qualité d'actionnaire commandité unique de la Société.

15.2. Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société. Ils ne révoqueront l'Associé Commandité ni ne désigneront un autre Associé Commandité sans le consentement de celui-ci.

15.3. Le mandat de l'Associé Commandité est rémunéré.

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Commandité.

16.1. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément et impérativement réservés à l'assemblée générale des Actionnaires, par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence exclusive de l'Associé Commandité.

Art. 17. Responsabilité de l'Associé Commandité et des Actionnaires Commanditaires.

17.1. L'Associé Commandité est responsable solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

17.2. Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui concerne l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération du prix de souscription y compris toute prime d'émission additionnelle de chaque Action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 18. Représentation de la Société.

18.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement représentée et engagée par la signature unique de l'Associé Commandité, agissant par l'intermédiaire de l'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et discrétionnairement nommés par l'Associé Commandité, ou, à défaut d'une telle nomination, par ses organes légaux ou par tous autres représentants conformément aux statuts de l'Associé Commandité.

18.2. L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société, en ce compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 19. Démission - Dissolution - Incapacité de l'Associé Commandité.

19.1. Sous réserve de l'application des dispositions de la Loi SICAR, en cas de démission, de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Commandité ou si, pour toute autre raison, l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée.

19.2. Dans ce cas, l'assemblée des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), qui devra effectuer les actes urgents et de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires mentionnée ci-dessous.

19.3. Le gérant intérimaire devra convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze jours à partir de sa nomination, suivant le mode déterminé par les présents Statuts.

19.4. Le gérant intérimaire ne sera responsable que de l'exécution de son mandat.

19.5. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un gérant remplaçant en respectant les règles de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915 pour une modification des statuts. Si l'assemblée générale des Actionnaires n'a pas été convoquée dans le délai de quinzaine, elle pourra être convoquée par tout Actionnaire quelque soit l'importance de sa participation dans la Société.

Art. 20. Conflits d'intérêts.

20.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité, ou un mandataire agissant pour le compte de l'Associé Commandité aurait un intérêt dans telle société ou entité ou par le fait en seraient administrateur, associé, directeur ou employé. Le fait pour l'Associé Commandité ou les directeurs de la Société d'être administrateurs, directeurs ou employés d'une société ou entité avec laquelle la Société est en relation contractuelle ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne les

privera pas du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale.

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires de la Société.

21.2. Sous réserve des articles 15 et 16 et de tous autres pouvoirs réservés au gérant en vertu des présents Statuts, l'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

21.3. Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 22. Assemblée générale annuelle.

22.1. La Société tiendra une assemblée générale annuelle des Actionnaires chaque premier jeudi du mois de juin à 10 heures, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg, comme indiqué dans l'avis de convocation,

22.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres assemblées générales.

23.1. L'Associé Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales. Des assemblées supplémentaires peuvent être convoquées sur demande écrite d'Actionnaires représentant ensemble un cinquième du capital social de la Société.

Art. 24. Convocation des assemblées générales.

24.1. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Commandité de sa propre initiative. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts, les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées dans les délais requis par la Loi de 1915.

24.2. Les assemblées des Actionnaires sont convoquées par un avis indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

24.3. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

24.4. La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux Actionnaires en nom huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

24.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 25. Présence - Représentation.

25.1. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

25.2. Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant, par lettre simple, télégramme, lettre télécopiée ou tout autre moyen de communication, un mandataire, lequel doit être Actionnaire.

25.3. Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser, par lettre simple, télégramme, lettre télécopiée ou tout autre moyen de communication, toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que l'Associé Commandité pourrait exiger.

25.4. L'Associé Commandité peut arrêter la forme des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

25.5. L'Associé Commandité pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

25.6. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les créanciers et les débiteurs gagistes doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 26. Procédure.

26.1. La présidence des assemblées générales est assurée par l'Associé Commandité qui désigne un secrétaire et un scrutateur parmi les Actionnaires présents.

26.2. Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Prorogation.

27.1. L'Associé Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale jusqu'à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

27.2. Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

27.3. L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote.

28.1. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquels ils prennent part au vote est signée par chaque Actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

28.2. L'assemblée générale ne peut délibérer et voter que sur les points portés à l'ordre du jour.

28.3. Toute Action donne droit à une voix.

28.4. Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide, par un vote à la majorité simple, d'adopter une autre procédure de vote.

28.5. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue d'une modification des Statuts de la Société, les décisions seront prises en considération du nombre d'Actions présentes ou représentées, à la majorité simple des votes émis, mais sous condition du consentement de l'Associé Commandité.

Art. 29. Modification des Statuts.

29.1. Les présents Statuts ne pourront être modifiés, sous condition de l'approbation préalable de l'Associé Commandité, que par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915, en matière de modification des statuts. Nonobstant ce qui précède, les dispositions des présents Statuts qui sont relatives (i) à la nomination d'un gérant autre que celui mentionné à l'article 15 des présents Statuts, et (ii) aux droits respectifs des Actionnaires de chaque classe d'Actions, ne pourront être modifiées, sous condition de l'approbation préalable de l'Associé Commandité, que par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise aux conditions de quorum prévues par la Loi de 1915, en matière de modification des statuts et à condition de réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires de chaque classe d'Actions présents ou représentés à l'assemblée.

Art. 30. Procès-verbaux.

30.1. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire, par le scrutateur, ainsi que par tous les Actionnaires qui le demandent.

Chapitre V. Exercice fiscal, Devise de référence, Reporting, Répartition des bénéfices - Contrôle - Dépositaire

Art. 31. Exercice fiscal.

31.1. L'exercice fiscal de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année. A la clôture de chaque exercice fiscal, l'Associé Commandité dresse un inventaire, établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport de gestion comportant une analyse et un commentaire sur les comptes annuels.

31.2. L'Associé Commandité établit en outre le prospectus et le rapport annuel visés aux articles 23 à 26 de la Loi SICAR.

Art. 32. Devise de référence.

32.1. La devise de référence de la société est l'Euro, et les comptes de la Société sont tenus en euros.

Art. 33. Information.

33.1. L'Associé Commandité établira un rapport annuel dans les six mois suivant la clôture de l'Exercice Fiscal: Ce rapport devra inclure un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les activités de l'Exercice Fiscal concerné, ainsi que toute information permettant aux Actionnaires de former un jugement éclairé sur le développement des activités et les résultats de la Société.

33.2. L'Associé Commandité rédigera également un prospectus (le Prospectus) qui devra inclure les informations nécessaire aux investisseurs potentiels pour leur permettre de former un jugement éclairé sur les investissements qui leur sont proposés et sur les risques qui y sont attachés, et dont les éléments essentiels devront être à jour lorsque de nouvelles Actions seront émises.

Art. 34. Adoption des comptes annuels.

34.1. Lors de toute assemblée générale annuelle, l'Associé Commandité présentera à l'assemblée les comptes annuels, ainsi que les documents visés à l'article 31 ci-dessus, relatifs à l'exercice fiscal précédent en vue de leur adoption. L'assemblée générale discutera et approuvera les comptes et les documents précités, si elle le juge approprié.

Art. 35. Affectation des bénéfices.

35.1. Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à un exercice fiscal, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

35.2. La Société distribue annuellement au moins 90% de ses bénéfices annuels nets.

35.3. Dans le respect du pourcentage de distribution minimum de 90% précité, l'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, en espèces ou en nature, la constitution ou le maintien de fonds de réserve et de provisions.

35.4. L'Associé Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. L'Associé Commandité détermine le montant et la date du paiement de ces acomptes.

35.5. Les bénéfices nets disponibles en vue d'une distribution seront répartis ou affectés par l'assemblée générale ou, dans le cas d'un paiement d'acomptes sur dividendes, par l'Associé Commandité, selon l'ordre de priorité suivant:

a) En premier lieu, les Actions de la classe A se verront attribuer un dividende privilégié de 1,5 % calculé, (i) durant les trois premiers Exercices Fiscaux de la Société, sur le montant total du capital souscrit et des primes d'émission, si ce montant est supérieur à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) et, sur ce dernier montant, dans le cas contraire, et, (ii) durant les Exercices Fiscaux suivants, sur le montant total des actifs comptabilisés sous la rubrique C.III. intitulée «immobilisations financières» de l'actif du bilan de la Société, tel que ce montant apparaît à la fin de chaque Exercice Fiscal.

Dans l'hypothèse où le montant des bénéfices nets disponibles d'un exercice déterminé serait insuffisant pour permettre la distribution aux Actions de la classe A du dividende privilégié visé ci-dessus, le droit à ce dividende leur restera entièrement acquis et sa distribution sera reportée sur l'exercice suivant, en complément à la distribution du dividende privilégié relatif à ce dernier exercice, majoré, le cas échéant, du dividende privilégié non encore distribué relatif à des exercices précédents.

b) Le solde sera réparti de manière égale entre les Actions des différentes classes de la Société. Toutefois, une quote-part de ce solde sera portée à une réserve spéciale au passif du bilan de la Société (ci-après, la Réserve Spéciale), laquelle sera, en principe, spécialement affectée aux Actions de la classe A. Cette quote-part devra être déterminée de manière telle qu'elle représente, au terme de la Société, 20% de la part des bénéfices réalisés durant la vie sociale dépassant en moyenne 7,5% par an du montant total du capital libéré de la Société et des primes d'émission. Aussi, la mise en réserve précitée ne sera opérée, lors d'une assemblée générale annuelle, que lorsque, et dans la mesure où, au cours des Exercices Fiscaux précédents, les bénéfices annuels auront atteint en moyenne plus de 7,5% par an du montant total du capital libéré de la Société et des primes d'émission. Lorsque, après avoir procédé à la constitution de cette réserve, les résultats d'un Exercice Fiscal seraient inférieurs à 7,5% du montant total du capital libéré de la Société et des primes d'émission, tel que ce montant apparaît à la fin de l'exercice concerné, la réserve ainsi constituée sera réduite de manière telle qu'elle corresponde à 20% de la part des bénéfices réalisés pendant les Exercices Fiscaux précédents excédant en moyenne 7,5% par an du montant total du capital libéré de la Société et des primes d'émission. Le montant de réduction de la Réserve Spéciale s'ajoutera au résultat à répartir de manière égale entre les différentes classes d'Actions de la Société.

35.6. Pour le calcul de la quote-part des bénéfices relatifs à un exercice déterminé qui doit être portée en augmentation ou en diminution de la Réserve Spéciale, il y a lieu de se référer au montant total du capital libéré de la Société et des primes d'émission afférant à cet exercice déterminé.

35.7. En aucun cas, la constitution de la Réserve Spéciale précitée ne pourra avoir pour effet de porter le montant des bénéfices annuels nets distribués par la Société en-deçà d'un pourcentage minimum de 90% du montant total, pour la même année, des bénéfices nets distribuables. Dans l'hypothèse où le respect du pourcentage minimum de distribution de 90% empêcherait, en tout ou en partie, la constitution de la Réserve Spéciale, celle-ci serait constituée, à concurrence du solde manquant, par prélèvement sur les primes d'émission de la Société.

35.8. Par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix, la Réserve spéciale précitée pourra être investie en valeurs mobilières.

35.9. Par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant à l'unanimité des voix, la Réserve Spéciale précitée pourra être incorporée au capital de la Société en contrepartie de l'émission d'Actions de la classe A.

Art. 36. Contrôle.

36.1. Le contrôle des données comptables contenues dans le rapport annuel à publier par la Société en vertu des exigences de la Loi SICAR, est confié à un réviseur d'entreprises agréé, conformément aux dispositions de la Loi SICAR.

Art. 37. Dépositaire.

37.1. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement de crédit luxembourgeois (le Dépositaire) répondant aux conditions prévues dans l'article 8 la Loi SICAR.

37.2. Le Dépositaire remplira les devoirs ordinaires d'un dépositaire de SICAR concernant la garde des dépôts, en espèces et en titres, et devra user de prudence dans l'exercice de ces fonctions et obligations relatives à la Loi SICAR. Le Dépositaire est responsable de la garde des montant scripturaux à leur réception de la part des Investisseurs et, suite aux investissements des sommes versées suite aux souscriptions et contributions, est responsable de la garde des actifs de la Société, qui sont détenus à l'ordre de et enregistrés au nom de la Société, ou au nom ou à l'ordre du dépositaire pour le compte de la Société.

37.3. Le Dépositaire est également responsable de la réception des paiements pour la souscription des Actions et du dépôt de ces paiements sur le compte bancaire de la Société. Le cas échéant, sur et en conformité avec les instructions de l'Associé Commandité, le Dépositaire exécutera les paiements des distributions aux Actionnaires et, si cela est approprié, en conformité avec les instructions de l'Associé Commandité (ou les agents qu'il a désigné) ou l'Agent Administratif (le cas échéant) émettra des chèques, sous réserve de la disponibilité de fonds pour effectuer ces paiements, et notifiera l'Associé Commandité des montants et des bénéficiaires de tous les instruments de paiements ainsi émis. Le dépositaire effectuera les paiements respectivement fera exécuter les paiements des produits du rachat des Actions, s'il y en a.

37.4. Le Dépositaire vérifiera la réception sous garde pour la société des copies de toute la documentation afférente à toutes les transactions faites au nom de la Société.

Le dépositaire devra de plus:

(i) s'assurer que le prix de souscription des titres émis par la Société a été reçu par elle dans les limites de temps indiquées par les Statuts de la Société;

(ii) vérifier que, dans les transactions impliquant les actifs de la Société, la contrepartie lui est remise ou lui est transférée dans les limites de temps usuelles; et

(iii) s'assurer que tout revenu de la Société est affecté en conformité avec les Statuts.

37.5. La responsabilité du Dépositaire ne sera pas affectée par le fait que celui-ci a confié tout ou partie des actifs à la garde d'un tiers.

37.6. Le Contrat de Dépositaire peut être résilié à tout moment avec un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours. Un nouveau dépositaire sera nommé au plus tard dans les deux (2) mois qui suivront la résiliation. Jusqu'à son remplacement, le Dépositaire qui s'est démis de ses fonctions/qui a été révoqué doit prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des intérêts des Actionnaires.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 38. Dissolution, Liquidation.

38.1. Sous réserve de l'application des dispositions de la Loi SICAR, la Société peut, avec l'accord de l'Associé Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour une modification des Statuts.

38.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments, et approuvés par la CSSF. A défaut de nomination de liquidateur, l'Associé Commandité sera, à l'égard des tiers, considéré comme liquidateur.

38.3. Le ou les liquidateurs de la Société devront répondre aux conditions imposées par la Loi SICAR.

38.4. En cas de liquidation de la Société, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

a) premièrement, aux créanciers autres que les Actionnaires pour l'apurement (soit par paiement, soit par constitution de provisions raisonnables en vue de couvrir leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que des frais de liquidation;

b) deuxièmement, aux Actionnaires pour l'apurement (soit par paiement, soit par constitution de provisions raisonnables en vue de couvrir leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société envers ses Actionnaires;

c) troisièmement, au remboursement du capital social aux détenteurs des Actions de chaque classe de la Société, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société, à l'exception de la Réserve Spéciale qui, si elle a été incorporée au capital, sera distribuée exclusivement aux détenteurs des Actions de la classe A;

d) quatrièmement, et pour autant qu'elle n'ait pas été incorporée au capital et distribuée aux détenteurs des Actions de la classe A conformément au point (iii) ci-dessus, au paiement de la Réserve Spéciale aux Actions de la classe A, et

e) au paiement des boni de liquidation aux détenteurs des Actions de chaque classe de la Société, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

38.5. Dans la mesure où les avoirs apportés en nature par les Actionnaires de chaque classe d'Actions se retrouvent dans le patrimoine de la Société au moment de sa dissolution, les avoirs en question pourront, par décision de l'assemblée générale, être distribués aux Actionnaires de la classe d'Actions concernée sous réserve du paiement, d'une part, de toutes les dettes de la Société avant une telle distribution et, d'autre part, de la Réserve Spéciale réservée aux Actions de la classe A. En tout état de cause, la valeur des avoirs de la Société qui sera distribuée aux Actionnaires de chaque classe d'Actions sera proportionnelle à la partie du capital de la Société représentée par les Actions de la classe d'Actions concernée.

38.6. Conformément à la Loi SICAR, les sommes ou valeurs revenant à des Actions dont les détenteurs ne se sont pas présentés lors de la clôture des opérations de liquidation seront déposées à la Caisse de Consignation au profit de qui il appartiendra.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 39. Loi applicable.

39.1. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi SICAR et à la Loi de 1915 pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par la Loi SICAR.

Dispositions transitoires

Le premier exercice fiscal de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2008. L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois, à Luxembourg, le 4 juin 2009 à 10 heures.

Souscription et Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Nombre d'Actions	Libération EUR
1) Fin.Co CAPITAL S.A.	30 Actions de classe A	30.000,-
2) Fin.Co N.V.	1 Action de classe B	1.000,-
Total:	31 Actions	31.000,-

La preuve que ce montant total est à la disposition de la Société a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 6.100,-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, se reconnaissant dûment convoqués, ont pris la résolution suivante par un vote unanime:

Résolution unique

Le siège social de la Société est établi 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Plouvier, B. Zech, O. Tournier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, LAC / 2007 / 30108. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007124125/212/1501.

(070148205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Bix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.154.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwatgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2005, acte publié au Mémorial C n^o 992 du 5 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIX INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119363/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01072. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.778.150,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.119.

EXTRAIT

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007119480/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02438. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Autogam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 112.524.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pé-
tange, en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 525 du 13 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

AUTOGAM

Signature

Référence de publication: 2007119499/546/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02869. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Cap Delta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.631.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date
du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 157 du 14 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP DELTA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119360/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01067. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Entreprise Cardoso Construccions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 septembre 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007119536/223/12.

(070137221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

prevent projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 122.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 octobre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007119574/201/12.

(070136769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LEMO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.377.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007119525/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ACFT Sàrl, Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 101.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 octobre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007119582/201/12.

(070136927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

KL Consult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 octobre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007119584/201/12.

(070136989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pillarlux Coignieres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007119596/220/13.

(070137097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Caillo Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8606 Bettborn, 20A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.187.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Sylvain Piette, retraité, né à Slins (Belgique), le 24 septembre 1947, demeurant à L-7781 Bissen, 5, op der Haed.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CAILLO SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettborn.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure avec achat et vente de produits assimilés ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Sylvain Piette, retraité, né à Slins (Belgique), le 24 septembre 1947, demeurant à L-7781 Bissen, 5, op der Haed.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

120080

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8606 Bettborn, 20A, rue Principale.
 - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
 - Est nommée gérante, pour une durée illimitée:
 - Carine Piette, coiffeuse, née à Ettelbruck, le 20 novembre 1971, demeurant à L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.
- La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passe à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la Constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Piette, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11609. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 octobre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007119615/223/57.

(070136881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Fineq S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.158.

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINEQ S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 27 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 5 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 996 du 29 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Afalao, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Adoption par la société de l'objet d'une société de participations financières et modification de l'article 4 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et d'adopter le statut d'une société de participations financières en modifiant l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, S. Germini, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26067. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007120403/220/61.

(070138812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**MGG Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortuna Investments S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.590.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORTUNA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 27 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en MGG HOLDING S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}.
3. Démission de Monsieur Weyders, Monsieur Heeren et de Monsieur Mathieu de leur fonction d'administrateurs de la société.

4. Nomination de trois nouveaux administrateurs en leur remplacement à savoir: Monsieur van Dommelen, Monsieur Hendriks et Monsieur van den Boogart.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en MGG HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MGG HOLDING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Weyders, Monsieur Heeren et de Monsieur Mathieu de leur fonction d'administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Paulus Antonius Henricus Hendriks, employé privé, né à s'Hertogenbosch (Pays-Bas) le 9 novembre 1964, demeurant à 5691 BA Son en Breugel, Hendrik Veenemanstraat, 61.

- Monsieur Emile Martin George Louis van Dommelen, employé privé, né à Boxmeer (Pays-Bas) le 6 septembre 1965, demeurant à 5683 RB Best, Fazantlaan, 6.

- Monsieur Lambertus Johannes van den Boogaart, employé privé, né à Eindhoven (Pays-Bas) le 30 septembre 1964, demeurant à 5625 AG Eindhoven, Winkelcentrum Woensel, 237.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, G. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, LAC/2007/28400. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007120401/220/67.

(070138814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Medalliance, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.329.

L'an deux mille sept, le trente août

Par devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDALLIANCE avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 956 du 16 mai 2006, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 114.329.

L'assemblée est ouverte à 10.35 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Goldenberg, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, et la modification subséquente de l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Luxembourg».

2. la démission du commissaire, à savoir la société à responsabilité limitée DUNE S.à r.l. et nomination d'un nouveau commissaire, la société anonyme HORSBURGH & CO S.A.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich et de modifier en conséquence l'article 2 (alinéa premier) des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Luxembourg»

Deuxième résolution

L'assemblée constate la démission de l'actuel commissaire au compte, à savoir la société DUNE Sàrl inscrite au registre de commerce sous le numéro 110.593, et lui accorde décharge, et la nomination d'un nouveau commissaire au compte, à savoir la société anonyme HORSBURGH & CO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 29.633, dont le siège social est à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,- €

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, M. Goldenberg, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 septembre 2007, WIL/2007/741. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007120395/2724/60.

(070138429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.273.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR Law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 127.711, and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Mrs Carmen Vélaz-Moliner, employee, residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given on September 4, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CEP III INVESTMENT 6 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe to the twelve thousand and five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., USA, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- CEP III LIMITED, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-177714 and having its registered office at the offices of WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

- Mrs Marlène Metgé, corporate secretary, born on November 16, 1974, in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

CEP III PARTICIPATIONS S.à. r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise au régime de la Loi SICAR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Madame Carmen Vélaz-Moliner, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CEP III INVESTMENT 6 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prénommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., USA, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- CEP III LIMITED, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-177714, et ayant son siège social C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman.
- Madame Marlène Metgé, employée privée, née le 16 novembre 1974 à Laval, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Velaz-Moliner, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26870. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120430/211/270.

(070138626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.641.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 121.012, represented by Me Ralph Beyer, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 11th September 2007 (such proxies to be registered together with the present deed), being the sole member of MOELLER S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15th November 2006 by deed of undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 755 of 2nd May 2007. The articles of association of the Company were last amended on 18th December 2006 by deed of undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial number 1279 of 27th June 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

(1) Change of the financial year-end of the Company so that the financial year-end shall be 30th April of each year, with the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th April 2007 and consequential amendment of article 11 of the Articles.

(2) Deletion of the reference to the date of the holding of the annual general meeting of the Company in the last section of article 10 of the Articles.

The sole member having approved the above took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to amend the financial year-end of the Company so that the financial year-end shall be 30th April of each year with the first accounting year which began on the date of incorporation and ended on 30th April 2007.

Article 11 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The accounting year begins on 1st May of each year and ends on 30th April of the following year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 30th April 2007.»

Second resolution

The sole member resolved to delete the reference to the date of the annual general meeting of the Company so that the last section of article 10 of the Articles is amended so as to read as follows:

«In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held each year.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

121.012, représentée par M^e Ralph Beyer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu des procurations du 11 septembre 2007 étant l'associé unique de MOELLER S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 15 novembre 2006 par acte reçu du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 755 du 2 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2006 par acte reçu du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial numéro 1279 du 27 juin 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire d'acter ce que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale se termine le 30 avril de chaque année, de sorte que l'année sociale qui a commencé à la date de la constitution se terminera le 30 avril 2007 et modification subséquente de l'article 11 des Statuts.

(3) Suppression de la référence à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société dans la dernière section de l'article 10 des Statuts.

L'associé unique ayant approuvé ce qui précède a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte que l'année sociale se termine le 30 avril de chaque année et que l'année sociale qui a commencé à la date de la constitution s'est terminée le 30 avril 2007.

L'article 11 des Statuts est modifié afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante. La première année sociale commence à la date de constitution et se termine au 30 avril 2007.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de supprimer la référence à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société de sorte que la dernière section de l'article 10 des Statuts est modifiée de la façon suivante:

«Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra chaque année.»

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de son augmentation de capital sont estimés à EUR 1.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27915. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007120388/242/94.

(070138492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

First Vandalia Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 106.265.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007119757/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Espace Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 84.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007119758/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Sobrateix SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg E 170.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur François Brandao Soares, employé privé, né à Esch/Alzette, le 26 septembre 1971, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs,

2) Monsieur Manuel Soares Brandao, employé privé, né à Esch/Alzette, le 10 septembre 1968, demeurant à L-4475 Belvaux, 106, route d'Oberkorn,

3) Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, gérant de société, né à Riom (France), le 30 septembre 1971, demeurant à L-8384 Koerich, 20, rue de Windhof.

Les prénommés sous 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur François Brandao Soares, prénommé sous 1), en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière SOBRATEIX SCI avec siège social à L-4670 Differdange, 216, rue de Soleuvre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 170, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1195 du 13 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 16 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 201 du 7 mars 2005.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4670 Differdange, 216, rue de Soleuvre, à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. B. Soares, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26320. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007120316/202/40.

(070138757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

GG Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sarl

Signature

Référence de publication: 2007119756/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10136. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Albarossa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 105.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour ALBAROSSA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119645/278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01819. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Albarossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 105.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour ALBAROSSA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119646/278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01825. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Premiair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 91.887.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch an der Alzette, den 5. Oktober 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2007119623/272/12.

(070137132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

New Zealand Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 83.712.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Esch an der Alzette, den 5. Oktober 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2007119625/272/12.

(070137126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Tad Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.313.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour le Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2007119657/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01670. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stalban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.221.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007119656/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01711. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Tad Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.313.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour le Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2007119659/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01679. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stalban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.221.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007119655/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01715. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Tad Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.313.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2007119654/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01677. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

MDI Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007119653/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01002. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

SYLIS GLOBAL SERVICES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.555.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119661/5093/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03660. - Reçu 117 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Voilier S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.188.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signatures

Les liquidateurs

Référence de publication: 2007119652/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01001. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Fontika Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007119649/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01664. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Fontika Soparfi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.326.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007119650/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01658. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Société CB Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.805.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 10 septembre ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 1^{er} octobre 2007.
C. Mines
Notaire

Référence de publication: 2007119620/225/12.

(070136932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Quinet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.247.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Quinet
Gérant

Référence de publication: 2007119510/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00383. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Aircotech Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007119599/220/12.

(070137102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Tacit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.110.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 364 du 2 avril 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 202 du 7 mars 2005, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 509 du 30 mai 2005, et en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1001 du 7 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

TACIT INVESTMENTS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007119501/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02421. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.
